

UNIVERSITÉ MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES,  
COMMERCIALES ET DES SCIENCES DE GESTION

DÉPARTEMENT DES SCIENCES  
ÉCONOMIQUES



*Mémoire de fin de cycle*



En vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences économiques

Spécialité : Économie de la Santé

*Thème*

**La pharmacie centrale des hôpitaux :  
missions et contraintes cas de la crise de  
COVID-19**

**Réalisé par :**

- HADJADJI Sylia
- IHADADENE Nabila

**Encadré par :**

Mme SI MANSOUR Farida

Membre de jury:

Président: Mme SALMI Samya

Rapporteur: Mme SI MANSOUR Farida

Examineur: Mme ANNANE Souhila

*Promotion 2019-2020*

**UNIVERSITÉ MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU**

*Promotion 2019-2020*

## ***Remerciements***

*Nous tenons tout d'abord et avant tout à rendre grâce à Dieu de nous avoir donné le courage et la détermination ainsi que la patience pour pouvoir franchir toutes les épreuves afin d'arriver à ce stade.*

*La réalisation du présent travail a été rendue possible grâce au soutien et à la contribution de plusieurs personnes que nous tenons à remercier.*

### ***A mon Professeur***

*Nous exprimons nos sincères reconnaissances et plus vifs remerciements à Mme SALMI Samya, pour son soutien, ses conseils, ses encouragements et ses orientations qui nous ont permis d'avancer sur ce travail et grâce à elle ce mémoire a pu aboutir. Veuillez trouver ici le témoignage de notre profond respect.*

### ***A mon encadrant***

*Nous remercions chaleureusement Mme SI MANSOUR Farida pour son encadrement, ses conseils, ses orientations, elle a eu l'amabilité d'accepté d'évaluer notre travail. Sans quoi la réalisation de ce mémoire n'aurait pas été possible. Veuillez trouver ici, l'expression des nos gratitudees et de nos grand estime.*

*Nous remercions très sincèrement Mme ANNANE Souhila d'avoir bien voulu accepter de faire la commission d'examineur.*

*Nous voudrions remercier également tous ceux qui ont apporté leur aide de près ou de loin et contribué à la réalisation de ce mémoire, qui fut pour nous une expérience très enrichissante.*

## *Dédicaces*

*Je dédie ce travail*

*A vous mes chers parents*

*Je dédie ce modeste travail qui est le fruit de vos interminables conseils, assistance et soutien moral, en témoignage de ma reconnaissance et mon affection, dans l'espoir que vous en serez fiers.*

*A mes frères et sœurs*

*A qui je souhaite un avenir radieux plein de réussite*

*A ma famille, mes proches et a tous ceux qui me sont chers qui me donnent de l'amour et de la vivacité*

*A m'a chère binôme qui a partagé avec moi ce travail*

***Sylia***

*Je dédie ce travail*

*A mes parents qui m'ont soutenu et encouragé durant ces années d'études.*

*Qu'ils trouvent ici le témoignage de ma profonde reconnaissance.*

*A mes frères, sœurs qui ont partagé avec moi tous les moments d'émotion lors de la réalisation de ce travail. Ils m'ont chaleureusement supporté et encouragé tout au long de mon parcours.*

*A ma famille, mes proches et a tous ceux qui me sont chers.*

*A tous mes amis qui m'ont toujours encouragé, et a qui je souhaite plus de succès.*

*A m'a chère binôme qui a partagé avec moi ce travail*

***Nabila***

## *Résumé*

La PCH c'est un organisme majeur dans la gestion des médicaments en Algérie, elle est considérée comme un pilier pour le système de santé, elle a pour mission, d'approvisionner et la distribution des produits pharmaceutiques aux établissements de santé implantés au niveau de l'ensemble de territoire national. En conséquence, elle garantit la disponibilité de produits pharmaceutiques dans les meilleures conditions de livraison, de stockage et de coût pour l'ensemble de ces clients.

Au cours de la crise sanitaire de la COVID-19 qui a bouleversé le monde entier. La PCH a adapté ses organisations pour faire face à l'épidémie de COVID-19 afin de couvrir les besoins sanitaires.

Dans le cadre de notre mémoire, nous suivons la façon dont la PCH a réagi à la COVID-19. Nous mettons notamment l'accent sur trois enjeux clés à savoir l'analyse de l'impact de la crise COVID-19, la gestion de la PCH pour l'approvisionnement des médicaments et la gestion des dons.

**Mots clés : COVID-19, Médicaments, produits pharmaceutique, pénurie de médicaments, la PCH.**

## *Liste des abréviations*

<b>ANPP</b>	Agence Nationale des Produits Pharmaceutiques
<b>CAAR :</b>	La compagnie Algérienne d'assurance et de réassurance
<b>CAAT :</b>	La compagnie Algérienne des assurances
<b>CACM :</b>	Centre africain de contrôle et de prévention des maladies
<b>CASH assurance :</b>	La compagnie d'assurance des hydrocarbures
<b>CCR :</b>	La compagnie centrale de réassurance
<b>CHU :</b>	Centre Hospitalier Universitaire
<b>CNMA :</b>	La caisse nationale de mutualité agricole
<b>DGPPS :</b>	Direction Générale de la Prévention et de la Promotion de la Santé
<b>DISI :</b>	Direction informatique et système d'information
<b>DML :</b>	Direction moyens et logistique
<b>DTR :</b>	Direction technico-réglementaire
<b>EHS :</b>	Etablissements Hospitaliers Spécialisés
<b>EPI :</b>	Equipements de protection individuelle
<b>EPIC :</b>	Etablissement publique a caractère industriel et commercial
<b>FFP</b>	Pièce Faciale Filtrante contre les Particules
<b>MSPRH :</b>	Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière
<b>OMS :</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONG :</b>	Organisation non gouvernementale
<b>OPGI :</b>	Office de promotion et de gestion immobilière
<b>ORSEC :</b>	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
<b>PCR :</b>	Polymérase Chain Réaction
<b>PDG :</b>	Président-directeur général
<b>PNUD :</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PSFCI</b>	Pharmaciens Sans Frontières Comité International
<b>SAA :</b>	Société Algérienne des assurances
<b>SNAPO</b>	Syndicat National des Pharmaciens d'Officine
<b>UE :</b>	Union européenne

## *Liste des tableaux*

<i>Tableau 1 : Présentation de la PCH en chiffres : .....</i>	<i>6</i>
---	----------

## *Liste des figures*

<i>Figure n° 1 : L'organigramme de la PCH.....</i>	<i>10</i>
--	-----------

# Sommaire

<i>Introduction générale</i> .....	1
<b>1 Notions générales sur la PCH</b> .....	<b>5</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
1.1 Présentation générale de la PCH.....	5
1.2 Gestion des stocks : concepts et fondements de base.....	13
1.3 Généralités sur la rupture des stocks de médicaments .....	27
<b>Conclusion</b> .....	<b>31</b>
<b>2 Emergence et évolution de la crise COVID-19</b> .....	<b>25</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>25</b>
2.1 Naissance de la COVID-19.....	25
2.2 L'évolution de la pandémie COVID-19 en Algérie .....	27
2.3 Les conséquences de la pandémie COVID-19.....	29
<b>Conclusion</b> .....	<b>33</b>
<b>3 La gestion de la pandémie COVID-19 par la PCH</b> .....	<b>38</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>38</b>
3.1 Protocoles de prévention et de lutte contre COVID-19 prise par la PCH.....	38
3.2 Mesures de gestion des dons.....	43
3.3 Organisation de la solidarité pour pallier les faiblesses de la PCH.....	47
<b>Conclusion</b> .....	<b>59</b>
<i>Conclusion générale</i> .....	55
<i>Bibliographie</i> .....	57
<i>Table des matières</i> .....	61

# *Introduction générale*

---

## *Introduction générale*

La pandémie du virus COVID-19 qui touche notre pays depuis le mois de mars 2020, à l'instar de toutes les nations, a eu un impact sur le fonctionnement de l'ensemble de la société dans toutes ses dimensions humaines, sanitaires, économiques et sociales. Au-delà de la question sanitaire et des pertes humaines, qu'elle a entraînées, il faut reconnaître que la seule mesure que les pouvoirs publics avaient à leur disposition, pour réduire la propagation de la pandémie, était le confinement sous toutes ses formes qui a bouleversé nos pratiques économiques, sociales et culturelles. Néanmoins, elle a, d'ores et déjà, donné naissance à des pratiques positives, concernant les règles d'hygiène, la protection des catégories sociales fragiles, la solidarité et l'entre-aide avec ceux qui ont souffert économiquement de cette situation, mais le plus grand effet positif, est peut-être, la tendance à l'auto-évaluation.

Cette crise est protéiforme car elle est triple. Crise sanitaire d'abord, elle se caractérise par un pic de demande de certains produits de santé et l'urgence de fournir les médicaments nécessaires à la prise en charge des malades. Elle est logistique ensuite, caractérisée par l'arrêt brutal de l'activité économique, des transports, du travail, et des chaînes d'approvisionnement internationales. Elle est économique enfin, caractérisée par les conséquences économiques du confinement généralisé. L'analyse des impacts de la crise se penche sur la façon dont le secteur des industries du médicament a réagi face à la crise. Les entreprises pharmaceutiques et la PCH ont été testées dans leur rôle de fournisseur de médicaments dans un contexte de production dégradé et face à une hausse importante de la demande pour certains produits. Elles ont aussi été testées comme acteur à part entière du système de santé, étant une source d'informations pour les autorités de santé. Si des points positifs doivent être soulignés, des lacunes sont révélées, des initiatives engagées par le secteur avant la crise et dont l'importance s'est accrue, et enfin des besoins nouveaux nés avec la crise.

Le COVID-19 a ébranlé le monde, la lutte contre cette épidémie a mis à l'épreuve les systèmes de santé les plus performants et les moyens financiers ne suffisent pas à eux seuls pour faire face à la situation. Alors que la course pour la découverte de traitements et de vaccins est lancée à travers le monde, le recours à l'hydroxychloroquine, un médicament fabriqué localement, a été retenu, selon des études chinoise et française, pour son action sur la charge virale chez les patients atteints du COVID-19.

Comme tous les pays du monde, l'Algérie a été touchée durement par ce double choc, sanitaire et économique. Si l'ensemble des secteurs de l'économie est directement affecté, une des caractéristiques du secteur pharmaceutique est qu'il s'est très vite retrouvé en première ligne sur le plan aussi bien sanitaire qu'économique. L'Algérie se retrouve, à l'instar de tous les autres pays, face à un stock réduit du matériel médical et paramédical qui aurait pu rendre plus efficace la riposte à la crise sanitaire. Le marché national pour ce matériel est très limité, et celui international est désormais très volatile. L'appui européen consenti se concentre notamment sur le renforcement des capacités matérielles et opérationnelles du système national de santé publique, avec des équipements acquis sur les marchés internationaux selon les nécessaires standards de qualité. Problèmes de logistique pour l'importation et l'acheminement des achats, hypothèse ou mesures d'atténuation, l'engagement des autorités

## *Introduction générale*

---

nationales pour le dédouanement et les dérogations aux mesures de restrictions du transport urbain et interurbain, le rôle de la PCH est central pour assurer le bon déroulement de ces opérations.

La PCH garde un œil vigilant sur le respect de la chaîne de froid, le stockage, la distribution, le transport et la livraison, elle intervient aussi pour garantir une parfaite traçabilité des produits livrés, tout en assurant une pharmacovigilance après la vente des produits. Il faut savoir que la PCH a également pour mission de constituer un stock de sécurité en médicaments et traitements médicaux afin de garantir la protection de la santé publique en Algérie.

Dans le cadre de notre implication et de nos recherches, nous suivons la façon dont la PCH réagit à la COVID-19. Ce sujet porte un intérêt majeur vu que la PCH joue un rôle très important pour améliorer la qualité des soins des citoyens, et répondre d'une manière efficace et efficiente aux besoins des hôpitaux.

Avant d'entrer dans notre sujet, il est nécessaire de préciser les motifs du choix de celui-ci qui sont d'ordre objectif et subjectifs :

### **Motifs objectifs**

Le choix du sujet a été motivé par le fait que :

- La PCH prend une place très importante dans le marché pharmaceutique et dans les établissements de santé en particulier,
- C'est un sujet riche et vivant donc on a essayé de traiter le rôle, missions et gestion de la PCH pour lutter contre le virus COVID-19,
- C'est un thème d'actualité et son étude nous permet d'approfondir nos connaissances dans le domaine de l'économie de la santé

### **Motifs subjectifs**

Nous avons choisi ce thème pour les raisons suivantes :

- Premièrement, le thème de notre recherche est lié directement à notre spécialité de master économie de la santé,
- C'est pour nous un réel plaisir de traiter le sujet de la PCH dans le domaine de la santé, car nous souhaitons que les recherches sur le sujet contribuent à améliorer nos expériences dans le domaine et nous permettent de démontrer l'importance de la PCH dans la réponse aux attentes et la meilleure prise en charge des médicaments pendant la crise de la COVID-19, et comprendre comment la PCH permettra de satisfaire les besoins des hôpitaux,
- En traitant ce sujet, nous avons eu l'occasion idéale pour approfondir nos connaissances dans le domaine de la santé.

Notre travail consiste à identifier l'impact de la COVID-19 sur le fonctionnement et l'organisation de l'activité de la PCH et le rôle de cette dernière dans la lutte contre la pandémie du coronavirus ainsi que l'importance de la solidarité pour couvrir les besoins sanitaires en médicaments en évitant leurs pénuries. De ce fait, la problématique qui a

## *Introduction générale*

---

constitué notre point de départ est la suivante : **comment la PCH a réagi pour couvrir les besoins sanitaires pendant la crise du COVID-19 ?**

Pour répondre à cette problématique, d'autres questions méritent réflexion, à savoir :

- quelles sont les missions de la PCH dans la gestion de l'épidémie de la COVID-19 ?
- quelles sont les principales actions mises en place sur le terrain depuis le début de la crise sanitaire, aussi bien sur le plan interne de la PCH que sur le plan externe ?
- quelles sont les mesures exceptionnelles mises en place par le gouvernement pour faciliter l'approvisionnement du marché pharmaceutique en dispositifs et équipements médicaux ?
- comment la PCH peut-elle maintenir sa ligne de distribution en activité tout en préservant la santé et la sécurité de ses employés ?

Afin de répondre à toutes ces questions, on pose les hypothèses suivantes :

- La rupture de stock des médicaments est due essentiellement à la mauvaise gestion de stock,
- L'objectif principal de la PCH est d'assurer la disponibilité des produits pharmaceutiques,
- La PCH porte la responsabilité de l'approvisionnement, le stockage et la distribution des produits pharmaceutiques vers les différents services.

Dans ce travail, nous avons opté pour la démarche méthodologique suivante :

D'abord, une recherche bibliographique et documentaire ayant trait aux différents aspects théoriques sur la gestion de la PCH pendant la crise de la COVID-19 en utilisant les moyens disponibles qui se constituent de : mémoire, ouvrages, articles, sites internet... etc.

Dans le but de mener à bien notre recherche et en fonction des données disponibles, nous avons structuré notre travail en trois chapitres, présentés comme suit :

Le premier chapitre, basé essentiellement sur la recherche bibliographique, traitera les aspects théoriques et des généralités sur la PCH, la gestion et la rupture des stocks des médicaments.

Dans le deuxième chapitre, on essayera de décrire la naissance et l'évolution de la crise COVID-19 et analyser ces conséquences.

Dans le troisième chapitre, on essayera de traiter les protocoles utilisés en PCH pour préserver la santé de ses employés et pour garantir l'acquisition des médicaments pour couvrir les besoins des clients ainsi que la gestion des dons.

## 1 Notion général sur la PCH

### *Introduction*

L'industrie pharmaceutique est dans le monde entier, un élément important des systèmes de santé. Elle comprend de nombreux services et entreprises (privés ou publique) qui découvrent, mettent au point, fabriquent et commercialisent des médicaments au service de la santé humaine et qui ont joué un rôle prépondérant dans la hausse de la qualité et l'espérance de vie des populations au cours des derniers siècles.

En Algérie, les premières tentatives de coopération industrielle se sont produites dans le domaine du produit pharmaceutique généralement conçu par la pharmacie centrale des hôpitaux dont les expériences se sont souvent soldées par un plus ou moins grand succès.

La qualité des médicaments est l'un des majeurs soucis des professionnels de la pharmacie centrale des hôpitaux et des établissements publiques de santé. Ceci reste aussi un défi majeur pour la santé publique.

### 1.1 Présentation général de la PCH

#### 1.1.1 Présentation de la PCH :

La PCH a été créée par (décret exécutif n°94-293 du 25 septembre 1994). La PCH est un (EPIC), mis sous la tutelle du Ministère de la santé et de réforme hospitalière, est un acteur central dans l'industrie pharmaceutique algérienne et un fournisseur incontournable des établissements publics de santé.<sup>1</sup>

Dans le cadre de la politique nationale de santé, la PCH a pour mission, d'approvisionner et la distribution des produits pharmaceutiques aux établissements de santé implantés au niveau de l'ensemble de territoire national. La PCH est également investie des missions de service public lié à la constitution d'un stock stratégique et d'un stock ORSEC.

La PCH de par son statut s'inscrit dans une démarche commerciale, industrielle et de missions de service public, appelé en conséquence à garantir de disponibilité de produit pharmaceutique dans les meilleures conditions de livraison, de stockage et de coût pour plus de 1000 références clients.

La PCH dispose d'un réseau de distribution au niveau de cinq (05) régions dont 03 au nord à savoir Alger, Oran, Annaba et 02 au sud Biskra et Bechar. Pour une plus grande proximité avec les établissements de santé. Outil privilégié du secteur de la santé dans le domaine pharmaceutique, s'agissant de l'approvisionnement de l'établissement de santé la PCH compte près de 190 fournisseurs dont 74 locaux et 116 étrangers pour établissements publics de santé et clients divers.

La PCH compte également s'investir dans l'industrie pharmaceutique à l'effet de contribuer à la soustraction de notre pays d'une totale dépendance du marché national du médicament.

---

<sup>1</sup> <https://www.sante.gov.dz/pch.html>, (consulté le 14/09/2019).

## Chapitre 1 : Notion général sur la PCH

Concernant l'organisation, la PCH est dirigé par un directeur général elle est soumise a un organe de contrôle, mission, assuré par un conseil d'administration présidé par Monsieur le Ministre de la santé et dont les membres sont des représentants des différents ministres.

Tableau 1 : Présentation de la PCH en chiffres :

Employés(e)	Annexes	Clients	Fournisseurs	Produits commercialisés
Plus de 1000	05	578 établissements publics de santé, 660 Clients divers	74 Fournisseurs locaux, 116 Fournisseurs étrangers	1700

### 1.1.2 La structure de la PCH

La PCH est organisée autour de métiers clés tels que l'approvisionnement, le stockage et la distribution de produits pharmaceutiques.

Des fonctions transversales, se déclinant sous la forme technico-réglementaire, commerciale, contrôle de gestion, communication et informatique et système d'information, ressources humaines, finance et comptabilité et l'audit qualité, viennent se greffer autour des métiers clés de la PCH pour que cette dernière puisse toujours gagner en efficacité et en efficience et également offrir le meilleur service pour les établissements hospitaliers.<sup>2</sup>

#### 1.1.2.1 Direction technico-réglementaire

La maîtrise des enjeux techniques et réglementaires revêtent un intérêt fondamental pour la PCH afin de garantir une qualité d'excellence sur les produits pharmaceutiques commercialisés sur le marché algérien.

A cet effet, la pharmacie centrale des hôpitaux s'est dotée de la direction technico-réglementaire qui a pour mission de garder un œil vigilant et avisé sur les démarches et les processus techniques et réglementaires au sein de la structure et bien au-delà, favorisant ainsi une prise en charge adéquate en matière d'approvisionnement en produits pharmaceutiques dans l'intérêt de la santé publique.

La DTR opère à travers des pharmacies responsables présentes au niveau de chaque site de distribution. Ces experts veillent au strict respect de l'ensemble des opérations pharmaceutiques qui se déroulent à la PCH, depuis la passation de commande des produits jusqu'à la livraison aux clients.

➤ A la passation de commande des produits :

La DTR intervient pour s'assurer que les produits commandés sont enregistrés et autorisés à être mis sur le marché national. Ils doivent aussi répondre à la réglementation fixée dans le cahier des conditions techniques pour l'importation des produits pharmaceutiques.

La DTR peut exiger une expertise avant l'acquisition des produits nouveaux pour s'assurer de leur qualité.

<sup>2</sup> [www.pch.dz](http://www.pch.dz), (consulté le 16/09/2019).

## ***Chapitre 1 : Notion général sur la PCH***

---

### ➤ Au dédouanement :

La DTR intervient pour demander aux autorités les autorisations et les documents technico-administratifs servant au dédouanement des produits.

### ➤ A la réception :

La DTR, œuvre en étroite collaboration avec les autorisés sanitaires de contrôle (le laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques et l'agence nationale du sang), pour libérer la commercialisation des produits sur le territoire national. A ce titre, des analyses systématiques sont effectuées, lot par lot, à la réception de chaque produit. Un autre aspect non négligeable est le respect de la chaîne du froid durant l'expédition des produits thermosensibles est également vérifiée à l'aide d'enregistreurs dans des dispositions contractuelles.

### ➤ Au stockage, à la distribution et au transport :

La DTR intervient pour veiller au respect des conditions de conservation et des bonnes pratiques de stockage et distribution des produits pharmaceutiques.

### ➤ A la livraison :

La DTR veille aussi pour une parfaite traçabilité des lots produits livrés.

### ➤ Après la vente :

La DTR assure une pharmacovigilance.

A cet effet, elle reste à l'écoute des clients pour prendre en charge, en collaboration avec les autorités sanitaires, toute réclamation sur la qualité des produits ou tout cas signalé sur les effets indésirable qui lui serait rapporté suite à l'utilisation des produits.

Selon le cas, la DTR intervient pour la mise en quarantaine ou le rapport des produits.

### ***1.1.2.2 Direction approvisionnement***

La PCH est dotée de plusieurs directions d'approvisionnement qui se répartissent en sous-directions spécialisées par familles de produits. Véritable centrale d'achat, elle gère à travers ses différentes directions, les achats locaux et étrangers, la distribution et stockage, les contrats et les domiciliations bancaires, et travaille en étroite collaboration avec les différentes commissions et le Bureau des Marchés. Les Sous-directions Produits, assurent le suivi de leurs produits respectifs depuis le lancement des commandes jusqu'à leur réception. Les Sous-directions de Gestions des contrats quant à elles, veillent à l'élaboration, la validation, la notification des contrats, en plus travaillent sur les aspects bancaires, le contentieux, l'ordonnancement des règlements factures ainsi que l'opération d'archivage des dossiers d'achat.

### ***1.1.2.3 Commerciale***

L'activité commerciale est une fonction fondamentale et pourrait être considérée comme poumon de la PCH. Une direction commerciale forte de plusieurs substructures assure

## ***Chapitre 1 : Notion général sur la PCH***

---

ensemble cette mission. Au regard de son statut d'EPIC, la PCH est une entreprise qui aspire à réaliser des ventes, tout en observant les principes économiques de rentabilité. De ce fait, une veille économique est assurée par la direction commerciale particulièrement en matière d'évolution du marché et du commerce.

L'activité commerciale est intrinsèquement liée aux autres activités telles que l'approvisionnement, la distribution, le stockage et la régulation. Elle est liée fonctionnellement entre ces différentes activités dans le but de satisfaire les besoins exprimés par les clients.

### ***1.1.2.4 La gestion de stock***

L'activité gestion des stocks est un métier essentiel voir indispensable dans le schéma opérationnel de la PCH. Point fort de l'organisation, la gestion des stocks est importante pour diverses raisons car elle permet de garantir à travers une rotation des stocks, le maintien des produits en bon état et d'optimiser l'espace d'entreposage. Par conséquent, cela permet de savoir quand s'approvisionner et les quantités à acheter, tout en évitant la rupture de stock ou le sur-stockage, donc aller vers une meilleure maîtrise des espaces et contrôler les coûts liés au stockage. Cela permet aussi à la PCH de bien planifier et constituer un stock ORSEC et un stock stratégique.

### ***1.1.2.5 Direction Moyens et logistique***

La direction des moyens et logistique est indubitablement la locomotive de la PCH. La DML se subdivise en trois sous-directions : logistique, moyens et transit dédouanement.

Le rôle de ses directions convergent principalement pour assister les différentes structures de la PCH à définir leurs besoins en matériels et équipements et mettre à dispositions les moyens de transports pour l'acheminement des médicaments.

Sur le plan administratif, elles se chargent principalement de l'élaboration des cahiers des charges pour les achats du matériel, la gestion du parc roulant de la PCH, la préparation des inventaires des biens meubles et immeubles de la PCH, et entre autres des tâches connexes d'appui à la gestion de cette direction.

### ***1.1.2.6 La Direction informatique et système d'information***

Pour se mettre au diapason des avancées technologiques et vu les enjeux que celle-ci imposent dans le domaine pharmaceutique, la PCH conscient de ces défis, a énormément investi dans son capital humain et équipement pour se doter des meilleurs compétences et des solutions technologiques de pointe.

De ce fait, la direction informatique et système d'information peut être considéré comme le système nerveux de la PCH.

La DISI, se divise en sous-direction système information et développement et en sous-direction chargée de l'exploitation réseaux et statistique.

La sous-direction système d'information et développement assure la préservation d'une architecture sécurisée des informations nécessaire à la gestion de la PCH.

## ***Chapitre 1 : Notion général sur la PCH***

---

Elle a aussi pour tâche l'élaboration du schéma directeur informatique, l'exécution des projets d'information.

Entre autres, elle veille au développement d'une démarche qualité dans le traitement de l'information, à l'animation des réseaux des annexes régionales et au développement d'une culture de conseil et d'accompagnement des structures sur les questions liées aux systèmes d'informations. Pour ce qui est du deuxième volet, à savoir le volet développement, l'accent est mis ici sur les besoins de l'utilisateur quant à son usage des moyens technologiques. De ce fait, le département assure le développement et la réalisation des applications, assure le paramétrage des progiciels et l'harmonisation de l'ensemble des composants et applications, assure une veille technologique en matière d'innovation et des langages et l'intégration des sites pilotes des annexes régionales, ainsi que le déploiement des produits auprès des utilisateurs.

La sous-direction chargée de l'exploitation réseaux et statistique a quant à elle la charge de sécuriser le réseau de la PCH (pare-feu, wifi, routeurs, antivirus...etc.), de faire l'installation des serveurs, la sécurisation des systèmes et de l'audit, voir même élargir les fonctionnalités informatique aux aspects télécoms. Outre cela, elle agit sur les aspects statistiques et analytiques des données, de leur traitement, modélisation et exploitation pour favoriser la prise de décision au service des différents métier que compte la PCH.

### ***1.1.2.7 Contrôle de gestion***

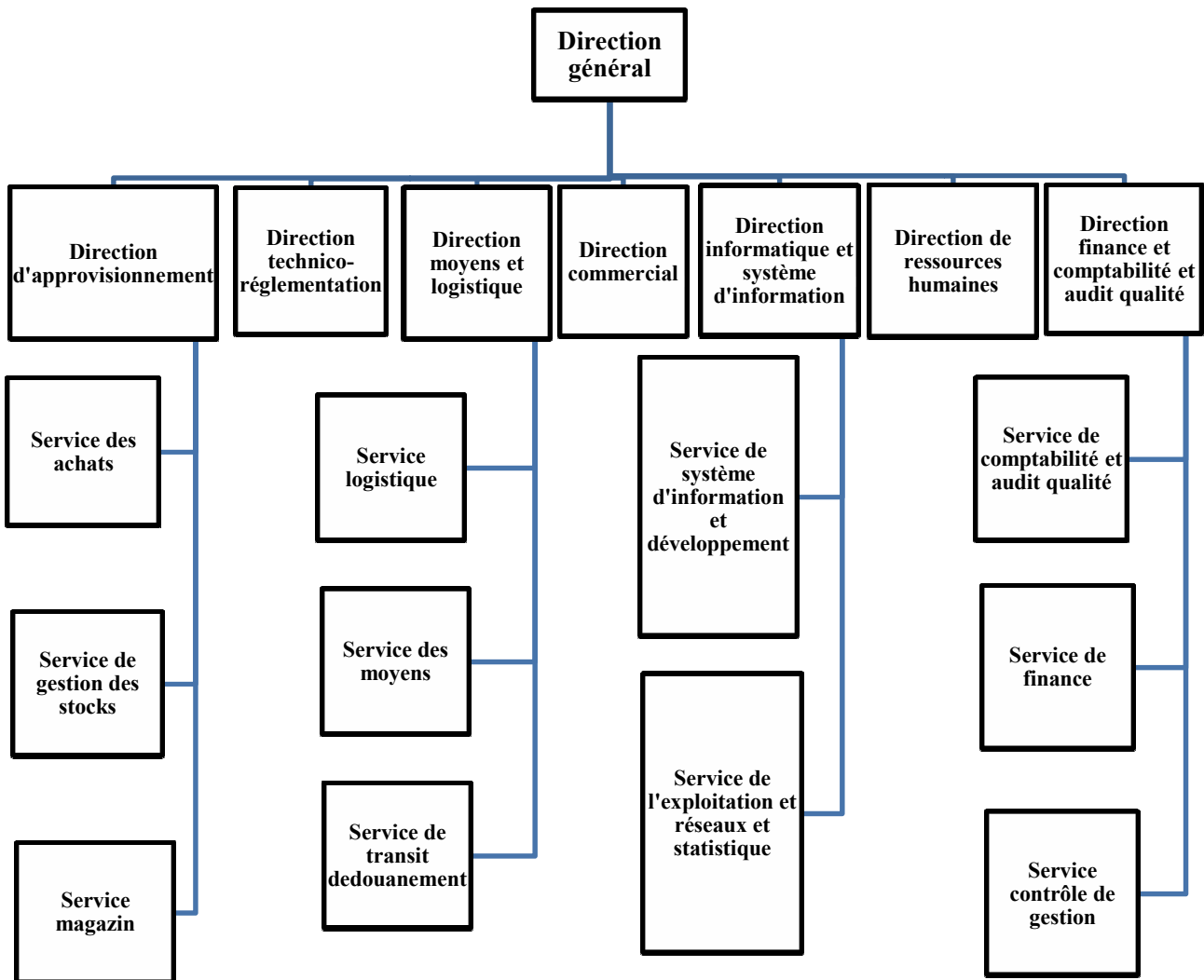
La PCH est dotée d'un organe de contrôle de gestion qui assure les activités relatives au budget et au contrôle de gestion et statistiques. En véritable centre névralgique, cet organe a pour tâche d'élaborer les budgets de la PCH en collaboration avec l'ensemble des structures. Il assure un nombre de rapports périodiques (rapports d'activité mensuels, trimestriels et annuels) ainsi que des rapports de gestion annuelle qui sont soumis à l'institution de tutelle après examen et approbation du conseil d'administration.

Par ailleurs, il se charge de faire le suivi sur les réalisations par rapport aux prévisions faites et travaille sur l'analyse des écarts, dresse des bilans statistiques et propose les mesures correctives appropriées.

# Chapitre 1 : Notion général sur la PCH

## 1.1.3 L'organigramme de la PCH

Figure n° 1 : L'organigramme de la PCH



Source : présenté par nous même d'après les informations requises

## **Chapitre 1 : Notion général sur la PCH**

---

### **1.1.4 Missions et objectifs de la PCH**

#### **1.1.4.1 Missions**

Pour remplir pleinement la mission qui lui est confiée dans le cadre de la politique nationale de santé. La PCH veille à satisfaire les besoins des établissements publics de santé en produits pharmaceutiques et parapharmaceutique dans le cadre de la procédure des achats au profit de ces établissements. La PCH est habilitée à commercialiser des produits pharmaceutiques au profit des autres clients tels que les établissements privés de santé. Cette structure industrielle participe aux plannings à l'élaboration et la mise en œuvre, des programmes des importations des produits pharmaceutiques selon le besoin national exprimé par le ministre de la santé. Et pour éviter toute rupture de stocks en médicaments, la PCH constitue des stocks stratégiques et ORSEC conformément aux normes fixées par les autorités de santé. Il n'en demeure pas moins que cette dernière s'attelle à l'exécution des actions de régulation en matière d'approvisionnement en produits pharmaceutiques selon les lois en vigueur.

Dans le cadre de la politique nationale de santé, la pharmacie centrale a pour mission :

- D'approvisionner les établissements publics de santé en produits pharmaceutiques et en dispositifs médicaux, dans le cadre de la procédure d'achats pour compte au profit de ces établissements,  
La liste des produits est fixé par décision du ministre chargé de la santé ;
- D'élaborer et de réaliser des programmes d'approvisionnement à partir de la production nationale,
- D'élaborer un programme d'importation des produits pharmaceutiques sur la base des besoins nationaux exprimé par le ministère de la santé,
- De commercialiser les produits pharmaceutiques au profit des établissements de santé publique et privé,
- De commercialiser les produits pharmaceutiques au prêt des établissements agréés chargés de la distribution de produits pharmaceutiques et des officines pharmaceutiques,
- De procéder à l'exécution des actions de régulations des approvisionnements en produits pharmaceutiques, conformément a la législation et à la réglementation en vigueur,
- De fabriquer des médicaments notamment les médicaments génériques,
- De procéder au conditionnement des produits pharmaceutiques,
- De mettre en place des points de ventes au détail de produits pharmaceutiques destinés à assurer les disponibilités des produits a travers le territoire national,
- D'apporter une assistance technique, dans le cadre d'un partenariat, à tout opérateur intervenant dans l'industrie pharmaceutique,
- De réaliser des sujétions de service public fixé à l'article 4 bis conformément au cahier des charges joint au décret.

Et dans le cadre de sujétion de service publique, la pharmacie centrale est chargée :

## **Chapitre 1 : Notion général sur la PCH**

---

- De détenir un stock ORSEC de produits pharmaceutiques arrêté par le ministère chargé de la santé,
- D'approvisionner les établissements publics de santé en produit pharmaceutiques destinés au traitement de maladies rares et pathologies à pronostic vital. Les listes des maladies et des produits pharmaceutiques concernés sont fixé par arrêté du ministre de chargé de la santé,
- D'approvisionner établissements publics de santé en produits pharmaceutiques, entrant dans le cadre des programmes nationaux de santé ainsi que les produits pharmaceutiques y afférents est fixé par arrêté du ministre chargé de la santé,
- La pharmacie centrale détient un droit exclusif en matière d'importation et de commercialisation des produits hémodérivés, des stupéfiants.

### **1.1.4.2 Objectifs**

- Satisfaire d'abord toutes demandes dans un cadre contractuel en produits pharmaceutiques dans les conditions de qualité, de couts et ce, en tout point du territoire national,
- Garantir la disponibilité des produits destinés aux programmes nationaux spécifiques de santé et qui viendraient à être décidé par le ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière,
- La PCH a comme rôle d'assurer et de surveiller la bonne gestion des produits pharmaceutiques en dépassant tout obstacle existant.

### **1.1.5 Système d'approvisionnement des médicaments**

Il est essentiel que la politique pharmaceutique définisse le futur système d'approvisionnement et le rôle des pouvoirs publics. Un système d'approvisionnement bien coordonné garantit que les fonds publics destinés aux achats de médicaments sont utilisés avec efficacité sur le plan économique et pour éviter le gaspillage. Des défaillances à un niveau quelconque du système d'approvisionnement fiable constituent un élément primordial des stratégies destinées à développer l'accès aux médicaments essentiels.

Pour pouvoir s'approvisionner en médicament, sans dépasser les ressources financières et permettre à l'Etat de réduire des dépenses en devise et maintenir le pouvoir d'achat des consommateurs, il est nécessaire d'envisager différents mécanismes de contrôle des prix. Le contrôle des prix des médicaments se pratique avec des résultats variables. L'une des approches possibles consiste à établir une réglementation pour fixer un prix plafond pour les médicaments, une autre à intégrer les produits pharmaceutiques dans le mécanisme général de réglementation des prix. Une troisième voie, retenue en Algérie, consiste a faire du prix du médicament l'une des conditions d'homologation en tenant compte , de son importance thérapeutique, du prix sur le marché national, de préparation équivalentes et de celui du même produit dans d'autres pays.

Les procédures d'achat sont fondées sur le principe des appels d'offres et dans le cas de certains médicaments et/ou produits pharmaceutiques en vrac, sur la négociation des prix en confronté avec la réglementation en vigueur. La première étape du processus d'acquisition consiste à préparer une prévision, par catégories de produits et par quantités, satisfaire aux

besoins des services de santé. L'idéal serait que cette estimation repose sur une information sanitaire à jour et prenne en compte les enveloppes budgétaires disponibles pour la santé. Pour maintenir le prix des médicaments aussi bas que possible. La PCH peut les acheter en vrac et les reconditionner dans le pays en utilisant un emballage et un étiquetage normalisé. On pourra réduire le prix unitaire des médicaments en vrac en les commandants par quantités importantes. Il sera donc bon de lancer à intervalles annuels ou prolongés les appels d'offres pour les produits de conservation longue et dont les prix sur les marchés internationaux sont stables. Le prix des produits protégés, par un brevet ou fabriqués par un petit nombre de firmes, doit être négocié.

Par ailleurs, la connaissance du marché national et international est d'une importance pour l'achat de médicaments. Elle renforce le pouvoir de négociation de la PCH, pour ce faire, il faudra procéder a une étude analytique soutenue des producteurs, leurs pratiques de fabrication et les capacités de leur production, des tendances des prix, de la fiabilité de l'assurance de la qualité, par un système de garantie et de l'information sur les équivalents thérapeutiques eu égard a leur biodisponibilité.<sup>3</sup>

### 1.2 Gestion de stock concepts et fondements de base

#### 1.2.1 Définition de la gestion des stocks

La gestion des stocks est une notion primordiale au sein d'une entreprise. Toute entreprise stocke des produits avant de les mettre en vente. De ce fait, la gestion des stocks est au centre des préoccupations principales des chefs d'entreprises, notamment car un stock dormant immobilise des finances, mais aussi car les conditions de stockage peuvent influencer la qualité des produits (notamment dans le cadre de denrées périssables). De ce fait, toute entreprise commerciale a tout intérêt à avoir une bonne logique d'optimisation des stocks.

Le concept de gestion se réfère à l'action et à l'effet de gérer ou d'administrer. Gérer, c'est prendre des mesures conduisant à la réalisation d'une affaire ou d'un souhait quelconque. D'autre part, administrer, c'est gouverner, diriger, ordonner ou organiser.

Quand on parle de gestion des stocks, on ne parle pas uniquement de produits finis. Il s'agit aussi du stock de matières premières ou de produits semi-finis. La gestion des stocks consiste à planifier et à mettre en œuvre une méthode pour maximiser la rentabilité.<sup>4</sup>

Une bonne gestion de stock consiste à avoir la quantité nécessaire au bon moment. Si le stock n'est pas assez important on parle de rupture de stock, ce qui est mauvais pour la production qui risque d'être interrompue. Un excédent de stock, par contre, coûte cher sans oublier qu'il y a risque de dépréciation du stock.

---

<sup>3</sup> Thèse de doctorat en science économique université Hassiba Ben Bouali de Chlef 2013/2014 « l'accès aux médicaments en Algérie : une ambiguïté entre les brevets des multinationales et le marché du générique », réalisé par Mme ZOUANTI née Zoulikha. Page 206 et 207, (consulté le 19/09/2019).

<sup>4</sup> Odile Olivier. *Définition de la gestion des stocks*. [En ligne] 20 03 2013. [Citation : 22 05 2021.] <https://www.petite-entreprise.net/P-1334-136-G1-definition-de-la-gestion-des-stocks.html>.

# Chapitre 1 : Notion général sur la PCH

---

Une bonne gestion des stocks consiste donc à trouver cet équilibre qui permettra de maximiser le profit en minimisant les coûts. Les prévisions et la planification sont des outils efficaces au service de la gestion des stocks.

## 1.2.2 Indicateurs et documents de gestion des stocks

### 1.2.2.1 Les indicateurs de gestion des stocks

Pour une bonne maîtrise de ses stocks, l'entreprise utilise différents indicateurs de gestion des stocks <sup>5</sup> :

- Stock de sécurité : c'est la quantité en dessous de laquelle il ne faut pas descendre,
- Stock d'alerte : c'est la quantité qui détermine le déclenchement de la commande, en fonction du délai habituel de livraison,
- Stock minimum : c'est la quantité correspondant a la consommation pendant le délai de réapprovisionnement, donc  $\text{Stock minimum} = \text{stock d'alerte} - \text{stock de sécurité}$ ,
- Stock maximum : il est fonction de l'espace de stockage disponible, mais aussi du coût que représente l'achat par avance du stock.

### 1.2.2.2 Les documents de gestion des stocks

Pour un bon suivi des mouvements de stocks, l'entreprise utilise des documents plus ou moins normalisées :

- Bon de livraison (ou de réception ou d'entrée) des matières, marchandises, produits, ou l'on enregistre par type d'élément, les caractéristiques, la date d'entrée en stock, les quantités et prix unitaires de chaque élément,
- Bon de sortie (ou d'enlèvement ou de matière) : date, caractéristiques, quantités, prix unitaires.

## 1.2.3 Outils et méthodes pour une bonne gestion des stocks

Le stock est un élément très important qui peut influencer l'exploitation de l'entreprise. Contrairement a ce qu'on pourrait penser, une mauvaise gestion des stocks peut causer des dommages important a l'entreprise <sup>6</sup> :

- Pas assez de stocks : l'entreprise ne peut répondre à ses commandes passées et donc perte de chiffres et de crédibilité,
- Trop de stock : un coût élevé d'entreposage sans oublier que le stock peut se détériorer durant cette période.

Il est donc important de maintenir un niveau des stocks conforme à la stratégie d'entreprise. Le stock est avant tout un actif qui doit figurer dans le bilan comptable. Il est

---

<sup>5</sup> JL VIVENS. LES STOCKS DEFINITION ET TYPOLOGIE DES STOCKS. [En ligne] 1 06 2006. [Citation : 20 05 2021.] <https://docplayer.fr/2532354-Les-stocks-definition-et-typologie-des-stocks.html>.

<sup>6</sup> Odile Olivier. Définition de la gestion des stocks. [En ligne] 20 03 2013. [Citation : 22 05 2021.] <https://www.petite-entreprise.net/P-1334-136-G1-definition-de-la-gestion-des-stocks.html>.

## Chapitre 1 : Notion général sur la PCH

donc du ressort des comptables de le réajuster et de l'évaluer. Il existe plusieurs outils pour gérer ses stocks et dont le calcul est important pour avoir de la visibilité sur son stock. Les principaux sont le coefficient de rotation et la durée de rotation des stocks.

### 1.2.3.1 Le coefficient de rotation des stocks

Ce coefficient permet d'obtenir le nombre de fois ou le stock doit être renouvelé pour atteindre un chiffre d'affaire fixé à l'avance.

Pour pouvoir calculer le coefficient de rotation des stocks, il faut déterminer au préalable, le stock moyen de la période donnée. Ainsi, le coefficient de rotation des stocks.

Donc, le calcul s'effectue en deux étapes :

Etape 1

- Calcul du stock moyen de la période (SM) :

$$SM = \frac{\text{Stock initial} + \text{stock final}}{2}$$

Etape 2

- Calcul du coefficient de rotation des stocks (CR) :

$$CR = \frac{\text{Achat en quantité ou en valeur}}{\text{Stock moyen en quantité ou en valeur}}$$

### 1.2.3.2 La durée de rotation des stocks

Appelée aussi indicateur de couvertures, elle se mesure en jours, c'est un indicateur très important pour le point de vente, il permet de savoir combien de jours faut il pour renouveler le stock moyen, c'est la vitesse d'écoulement du stock moyen. L'objectif de tout point de vente est de baisser au maximum la durée de rotation des stocks, c'est pour garder longtemps des produits en stock au coût cher.

Le calcul s'effectue comme suit :

$$\text{durée de rotation} = \frac{\text{durée de la période}}{\text{coefficient de la rotation}}$$

### 1.2.3.3 La méthode 20/80 (La loi de PARETO)

La loi de Pareto explique, suite à une étude empirique, que environ 80% des effets sont le produit de 20% des causes. En matière de gestion des stocks, cela signifie que 20% des produits en stock représentent 80% de la valeur totale du stock.

## Chapitre 1 : Notion général sur la PCH

---

Suite à cette analyse, il faudra retrouver les 20% des articles en nombre dans le stock, qui représentent 80% de la valeur totale du stock. Une fois identifiés veiller à leur suivi car ce sont eux qui coûtent le plus cher dans l'entreprise.

### 1.2.3.4 La méthode ABC

Tout en restant dans la même logique que la méthode de Pareto, la méthode ABC affine la précédente en proposant un découpage plus détaillé des stocks en fonction de leur valeur. Elle ressort donc trois segments ou classe selon les critères qui suivent :

Classe A : les 10 % des articles représentent 60 % de la valeur totale du stock,

Classe B : les 40 % des articles représentent 30 % de la valeur totale du stock,

Classe C : les 50 % des articles représentent 10 % de la valeur totale du stock.

Ou encore selon d'autres théories :

Classe A : les 20% des articles qui représentent environ 80% de la valeur totale du stock,

Classe B : les 30% des articles suivants qui représentent environ 15% de la valeur totale du stock,

Classe C : les 50% des articles restant qui représentent environ 5% de la valeur totale du stock.

Le modèle ABC concerne particulièrement les secteurs dans lesquels les coûts indirects sont importants. Il étudie le **pilotage des coûts par activité** dans le cadre d'une approche transversale orientée sur le processus métiers. Le but est de modéliser les charges par activités/processus et de mieux les piloter.<sup>7</sup>

#### ➤ Objectif de la méthode ABC

L'objectif de la méthode ABC est d'identifier les facteurs de coûts réels et les économies potentielles et d'**améliorer la rentabilité des produits et des clients**. Pour ce faire, elle analyse des processus transversaux de l'entreprise en mettant en place des indicateurs révélant le niveau des coûts et les marges.

#### ➤ Les indicateurs de la méthode ABC

On distingue les indicateurs d'activité et de coût :

- L'inducteur d'activité permet de mesurer les ressources consommées par l'activité et d'identifier le rapport de consécution coûts/produits,
- L'inducteur de coût détermine le niveau des coûts à travers l'organisation de l'activité.

---

<sup>7</sup> ooreka entreprise. Méthode ABC. [En ligne] [Citation : 01 06 2021.]  
<https://comptabilite.ooreka.fr/astuce/voir/528325/methode-abc>.

## Chapitre 1 : Notion général sur la PCH

---

Grâce à ces indicateurs, la méthode ABC décortique les différents types d'activités en affectant plus efficacement les coûts aux produits. Cette connaissance fournira des informations aux managers, facilitant ainsi la prise de décisions stratégiques et la réorganisation éventuelle des processus métiers.

### ➤ Les étapes de la méthode ABC

En pratique, la mise en œuvre de la méthode ABC comprend plusieurs étapes qui peuvent être résumées ainsi :

- Identification des activités : il s'agit de décrire les processus de production en identifiant les activités (extrants + intrants),
  - Affectation des ressources aux activités : les différentes charges sont réparties entre les différentes activités constituant les « ressources de fonctionnement » de l'activité,
  - Choix des inducteurs : pour apprécier la performance de chaque activité, le gestionnaire isole un indicateur de performance (inducteur) afin de mettre en relation les charges (ressources) inhérentes à chaque activité,
  - Regroupement des activités : les activités sont regroupées à partir des inducteurs qu'elles partagent,
  - Détermination des coûts de revient : ceux-ci sont calculés en incorporant les charges directes et les charges indirectes des « centres de regroupement » imputées aux coûts au prorata des inducteurs utilisés.
- l'avantage et l'inconvénient de la méthode ABC

La mise en place des indicateurs de la méthode ABC est utile pour comprendre d'où vient la rentabilité d'une entreprise. Elle favorise :

- Une meilleure compréhension des coûts (directs et indirects) liés à chaque produit,
- Une réduction des frais généraux grâce à la réduction des capacités en excès,
- Un management basé sur le pilotage des coûts,
- L'engineering des processus métiers.

Cependant, pour être mise en œuvre, la méthode ABC nécessite l'intervention de conseils extérieurs, la mobilisation du personnel (méthode ABM) et la mise en place de solutions informatiques coûteuses. Ces facteurs constituent autant de contraintes.

### **1.2.3.5 Méthode Wilson :**

Par une méthode mathématique et graphique, on peut établir le nombre de commandes à effectuer, 2 séries de coûts sont liés au stock <sup>8</sup> :

- Coût de passation des commandes,

---

<sup>8</sup> CNFPT. *La gestion des stocks*. [En ligne] 27 11 2018. [Citation : 22 05 2021.]

[https://www.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/bin/view/vitrine/La%20gestion%20des%20stocks/#H1.1.2.Le\\_sfonctionsdesstocks](https://www.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/bin/view/vitrine/La%20gestion%20des%20stocks/#H1.1.2.Le_sfonctionsdesstocks).

- Coût de possession (stockage, manutention, personnel, etc.).

L'analyse de ces 2 séries de coûts, et du coût total qui en résulte, permet de déterminer le nombre optimal de commandes.

### 1.2.3.6 Méthode juste à temps (JAT)

Système fondé sur le principe de flexibilité. Le JAT repose sur une logique de production à flux tirés ou flux tendus, dans laquelle la production d'un composant est déclenchée par la demande des centres de décision demandeurs.

Le JAT répond à 5 critères fondamentaux :

- Volonté de réduction des coûts,
- Lancement de la production à partir des commandes et non sur un programme, préétabli, dans un but de réduction des stocks,
- Accent mis sur la qualité, contrôlé à 100%,
- Maintenance préventive des équipements productifs,
- Développement de la polyvalence du personnel.

### 1.2.4 Missions et objectifs de la gestion des stocks

#### 1.2.4.1 Missions

Dans la notion de gestion des stocks, le mot gérer à toute son importance et englobe les missions suivantes<sup>9</sup> :

- La prévision dans la gestion des stocks :  
Nous ne pouvons pas parler de gestion sans prévisions. Gérer c'est prévoir. En matière de stocks, la prévision prend en charge, de manière aussi précise et concise que possible :
  - Les quantités économiques à commander,
  - Les besoins des différents services et ateliers, nécessaires à leurs fonctionnements,
  - Les délais de prospection, d'analyses des offres et de livraison,
  - Le nombre de commandes à effectuer par année,
  - Le temps entre deux commandes d'un même produit,
  - L'analyse du marché.
  - Les stocks de sécurité à constituer, afin d'éviter les ruptures des stocks, sans pour autant dépasser une certaine norme en matière de stockage,
  - Les capacités face à l'enlèvement des commandes (personnel, camion, etc..),
  - Les coûts de passation de la commande,
  - Les coûts de possession des stocks.

---

<sup>9</sup> AIT IFTENE W.T, YAHIAOUI G. La gestion des stocks au sein d'une entreprise. UMMTO. 2017. p. 8 et 9 et 10, Mémoire de Fin d'Études.

## Chapitre 1 : Notion général sur la PCH

---

- La coordination dans la gestion des stocks :  
La fonction gestion des stocks, par sa place dans l'organigramme de l'entreprise elle joue un rôle important en matière de coordination. C'est ainsi qu'elle coordonne :
  - Les relations entre les fonctions achat et/ou approvisionnements et la fonction production,
  - Les besoins exprimés par les ateliers transitent par la fonction gestion des stocks qui traite avant qu'ils ne soient transmis aux services achats et/ou approvisionnements,
  - Les relations entre les fonctions achats et/ou commercialisations et les comptables et financiers.
- L'organisation dans la gestion des stocks :  
Gérer des fonds très important, par les stocks nécessite un minimum d'organisation. En effet, il y a lieu de :
  - Mettre en place une structure fonctionnelle de gestion des stocks et de définir ses relations avec des autres structures,
  - Mettre en place des documents de gestion et organiser la circulation de l'information,
  - Délimiter les moyens humains nécessaires au fonctionnement de la structure de gestion des stocks et des magasins,
  - Organiser les aires et magasins de stockage (rayonnage, ...etc.).
- Le choix dans la gestion des stocks :  
La gestion des stocks est un choix perpétuel, entre deux ou plusieurs propositions, il faut déterminer la plus optimale et cela entre :
  - Les différentes propositions d'achat,
  - Les différentes possibilités de vente,
  - Les nombre de commandes par matière à effectuer,
  - Les quantités à stocker,
  - Les stocks de sécurité à constituer.
- Le contrôle dans la gestion des stocks :  
L'une des principes missions de la gestion des stocks est le contrôle des stocks. Ce contrôle peut- être physique ou théorique. En effet, à la fin de période (généralement en fin d'année), l'inventaire physique est comparé à celui de la théorie obtenue sur la fiche des stocks. S'il existe un écart, celui-ci doit être justifié (vol, erreur, détérioration,...etc.) Le contrôle permet de voir l'état des matières et de prendre le cas échéant des mesures à même de préserver les stocks de tout facteur pouvant contribuer à leur diminution quantitatives, qualitatives ou en valeur.
- L'information dans la gestion des stocks :  
Le gestionnaire des stocks doit tenir, informer la direction générale et les autres services intéressés :
  - Des écarts de stocks entre la théorie et la pratique,
  - De l'état des stocks,
  - Des risques de des stocks,
  - Des vols, pertes avaries,
  - Des états quantitatifs et valorisés des stocks,

## **Chapitre 1 : Notion général sur la PCH**

---

- Des stocks de sécurité à mettre en place.

En fin, on distingue deux types d'information : information intra service et information inter service

- L'information intra service : C'est l'information interne c'est-à-dire les différentes informations qui circulent au sein du service de gestion des stocks.
- L'information inter service : C'est l'information qui circule entre le service de gestion des stocks et les autres services constituant l'entreprise (administration, comptabilité, achat).

### **1.2.4.2 Objectifs**

L'objectif principal de la gestion de stock est la régulation qui a pour but d'ajuster économiquement le flux de livraison au flux de consommation, elle garantit dans un sens une production continue en écartant toute éventualité de ruptures de stocks de matière première, et de pièces de recharges qui auront alors pour conséquence un arrêt de production. On trouve aussi d'autres objectifs qui sont les suivants :

- Objectifs économiques

Une grande quantité achetée au fournisseur, peut permettre d'obtenir une réduction de cout. Mais à l'inverse, un gros stock financé par l'entreprise gèle sa trésorerie,

- Objectifs commerciaux

Un service de meilleure qualité peut être proposé aux clients avec des délais rapides de livraison grâce à un stock de produit finis,

- Objectifs financiers

L'entreprise peut essayer de se prémunir contre une spéculation ou d'en bénéficier en stockant des entrées coûteuses ou dont les cours fluctuent beaucoup (comme certaines matières premières).

L'objectif correspondra toujours à un contexte particulier. De plus, il ne sera pas stable dans le temps, mais changera et évaluera en permanence.

En effet, un objectif particulier de la gestion de stock est celui d'aller vers une performance accrue par une meilleure maîtrise des couts de stockage, d'où la nécessité d'élaborer des méthodes de gestion de stock.

### **1.2.5 L'évaluation des stocks**

#### **1.2.5.1 L'inventaire**

- Définition

C'est une méthode de détermination de l'état détaillé de biens et droits que procède l'entreprise, ainsi détermination de l'écart entre les objectifs triés et réalisés. L'inventaire est, pour l'entreprise, une obligation légale. Celui-ci doit être effectué à la fin de l'exercice comptable.

## Chapitre 1 : Notion général sur la PCH

---

### ➤ Types de l'inventaire

Il ya deux type d'inventaire, physique et comptable :

- L'inventaire physique : Consiste à compter physiquement les articles, dont l'objectif est de comparer les résultats avec le stock théorique (comptable),
- L'inventaire comptable : Méthode d'organisation des comptes qui permet de connaître au cours de l'exercice et de façon constante les existants chiffrés en quantité et en valeur des stocks.

Parmi les inventaires existants on peut citer :

- Inventaires permanents : C'est une organisation des comptes de stock dans les enregistrements des mouvements permettent de connaître de façon constante les existants chiffrés en quantité et valeurs en cours de l'exercice,
- Inventaires intermittents : C'est une méthode permettant la comptabilisation du stock par intermittence, en fin d'exercice suite à l'inventaire physique, les entrées et les sorties ne sont pas comptabilisées,
- Inventaire tournant : Cette méthode consiste à effectuer un inventaire intermittent par famille d'articles de telle façon que celles-ci soient inventaires dans les périodes où le stock est plus faible.

### ➤ L'objectif de l'inventaire

L'inventaire des stocks vise un double objectif :

- Sur le plan de la gestion des stocks, l'opération permet de
  - Contrôler la fiabilité des mouvements de stock, de telle façon à s'assurer que toutes les entrées et sorties ont été dûment appuyées par des pièces justificatives,
  - Détecter les articles qui devraient faire l'objet d'une dépréciation, car ils sont défectueux, obsolètes ou à faible rotation.
- Sur le plan comptable et financier, la valorisation du stock physique permet de
  - Faire un rapprochement par rapport au stock comptable de telle manière à ressortir les écarts éventuels,
  - Déterminer la valeur des provisions à constituer au titre de la dépréciation des stocks.

Il existe aussi d'autres objectifs qui sont les suivants :

- Constater et attester l'existence et la propriété des biens consommables,
- S'assurer que les articles d'inventaires appartiennent à l'entreprise au 31/12/ N (N : c'est l'année en cours),
- S'assurer que les articles inventaires sont valorisés correctement,
- Aboutir à la liste exacte des stocks.

## Chapitre 1 : Notion général sur la PCH

---

### 1.2.5.2 Les méthodes d'évaluation

Les stocks sont évalués par application d'un ensemble méthodes qui sont comme suit <sup>10</sup> :

- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP) après chaque entrée :

Cette méthode consiste à l'évaluation des stocks après chaque entrée. L'avantage de cette méthode est qu'elle permet la valorisation des stocks en temps réel c'est-à-dire d'une façon permanente.

Le coût moyen unitaire pondéré est calculé selon la formule suivante :

$$\text{CMUP} = \frac{(\text{Valeur stock initial avant entrée} + \text{valeur entrée})}{(\text{Quantité stock initial avant entrée} + \text{Quantité entrée})}$$

- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP) en fin de période :

C'est la méthode d'évaluation des stocks la plus utilisée. Avec cette méthode les stocks sont évalués en fin de période selon la formule suivante :

$$\text{CMUP} = \frac{(\text{Valeur stock initial} + \text{Valeur entrée})}{(\text{Quantité stock initial} + \text{Quantité entrée})}$$

- La méthode du premier entré – premier sorti (PEPS) ou (FIFO)

La méthode « Premier entré – premier sorti » est d'une grande simplicité et ne nécessite aucun calcul préalable pour la valorisation des sorties, puisque celles-ci se font dans l'ordre chronologique des entrées, sans mélanger les éléments entrés à des dates différentes dans le stock. Dans cette méthode l'évaluation des stocks est basée sur le prix du lot le plus ancien (Lot : un ensemble de produits avec le même prix est la même ancienneté).

Les sorties sont parfois composées d'éléments à des prix unitaires différents. C'est une méthode qui s'applique plutôt à des produits périssables, car on conserve la mémoire de l'antériorité dans les stocks, et on élimine en premier les éléments les plus anciens.

- La méthode du dernier entré premier sorti (LIFO)

Dans cette méthode évaluation des stocks est basé sur le prix du lot le plus récent.

- Méthode du coût de remplacement (NIFO)

---

<sup>10</sup> Les méthodes d'évaluation des stocks. [En ligne] [Citation : 22 05 2021.]

<https://www.lacompta.org/cours/cours-de-comptabilite-analytique/les-methodes-evaluation-des-stocks.php>.

Dans cette méthode le prix des entrées est déterminé sur la base du prix réel et actuel du produit sur le marché.

### 1.2.6 Analyse du processus d'achat

#### 1.2.6.1 Définition des achats

Pour une entreprise, « les Achats désignent une fonction dans l'entreprise qui a pour vocation d'acquérir tous les produits ou services nécessaires à son fonctionnement et son activité commerciale dans les meilleures conditions de compétitivité ».

De point de vue juridique la fonction achat est une opération par laquelle l'acheteur et le vendeur conviennent des modalités du transfert de propriété des biens et services.

L'acheteur se distingue par une zone géographique, il existe deux zones d'achat <sup>11</sup> :

- L'achat local : Correspond à l'approvisionnement de l'entreprise en produit à l'échelle nationale.
- L'achat extérieur : C'est l'approvisionnement de l'entreprise en produit sur l'échelle étranger.

#### 1.2.6.2 Missions et Objectifs de la fonction d'achat

Qui sont les suivants : <sup>12</sup>

##### 1.2.6.2.1 Missions

Une fonction d'achat a pour missions stratégiques qui sont :

- Contribuer a augmenté les résultats financiers,
- Piloter L'amélioration continue au travers des relations fournisseurs,
- Protéger l'entreprise (gestion des ruptures d'approvisionnement, litige ; incident...),
- le Cœur du métier consiste en premier lieu à satisfaire les besoins des clients internes en obtenant la meilleure performance des fournisseurs (qualité, coût, délais, service) et en optimisant les coûts complets.

##### 1.2.6.2.2 Objectifs

Les buts de l'opération d'achat sont :

- Maîtriser le portefeuille d'achat avec des données précises, tangibles et mesurables, pour une bonne stratégie d'approvisionnement,

---

<sup>11</sup> [www.capitale.fr](http://www.capitale.fr)

<sup>12</sup> *Officéo. La gestion des achats : le guide complet. [En ligne] [Citation : 24 05 2019.]*  
<https://officeopro.com/services/gestion-achats/gestion-des-achats-guide-complet/>.

## Chapitre 1 : Notion général sur la PCH

---

- Contrôler les stocks avec un suivi des coûts de frais d'entreposage, pour réduire le dépense de manière intelligente,
- Impliquer la fonction approvisionnement dans le développement de produits avec des actions communes aux achats, au fournisseur, pour responsabiliser le fournisseur sur la qualité et le contrôle des coûts.
- Satisfaire les besoins de l'entreprise,
- Gérer les risques et mettre en place des indicateurs de performance avec un plan de contingence pour éliminer ou minimiser les risques de production, pour aussi corriger rapidement la non-conformité des fournisseurs,
- Procurer les quantités nécessaires à l'entreprise,
- Veiller à obtenir les prix économique,
- Respecter les délais de livraison,
- Choisir les meilleurs fournisseurs,
- Procurer les produits nécessaires en qualité voulus.

### 1.2.6.3 Les méthodes d'achats

La méthode d'achat est la procédure utilisée afin de réaliser un achat. Il existe différentes méthodes d'achat, à savoir :<sup>13</sup>

#### 1.2.6.3.1 L'appel d'offre ouvert

##### ➤ Définition

L'Appel d'Offres Ouvert est une procédure formelle par laquelle tout fournisseur est invité à soumettre des offres pour l'approvisionnement de produits, selon les clauses fixées dans les termes de référence.

Il faut compter environ 8 semaines pour traiter un appel d'offres ouvert, et envoyer la confirmation de commande aux fournisseurs retenus.

##### ➤ Procédure et conditions

Une fois que la liste des besoins et les termes de référence ont été établis, l'appel d'offres est publiquement annoncé, par la publication d'un avis de marché dans un journal local ou international, spécialisé ou non, ainsi que sur le site PSFCI.

L'avis de marché doit être publié au moins 2 semaines avant la date limite de soumission de la candidature par les fournisseurs.

---

<sup>13</sup> *Pharmaciens Sans Frontières. Guide Pharmaceutique PSF-CI: L'approvisionnement en produits pharmaceutiques. 2004. p. 20 et 21 et 22 et 23 et 24*

## ***Chapitre 1 : Notion général sur la PCH***

---

L'annonce doit décrire le contenu de l'appel d'offres (achat de Médicaments Essentiels

Génériques et de matériel médical, par exemple), ainsi que l'adresse et la date où retirer le dossier relatif à l'appel d'offres.

➤ Les avantages et les inconvénients

- **Avantage :**
  - Permet d'obtenir des prix intéressants,
  - L'acheteur peut choisir parmi des fournisseurs sérieux et reconnus,
  - Permet de sonder les circuits d'approvisionnement (donc cette méthode est particulièrement utile au début d'un programme d'une durée au moins égale à 1 an).
- **Inconvénients :**
  - Les délais de livraison sont généralement très longs,
  - Procédure complexe et fastidieuse pour l'acheteur.

### ***1.2.6.3.2 L'appel d'offre restreint***

➤ Définition et procédure

L'Appel d'Offres Restreint est une procédure simplifiée de l'appel d'offres ouvert dans le cadre de laquelle tout fournisseur répondant aux critères de participation peut soumettre une offre. Une invitation à soumissionner peut aussi être directement envoyée à un nombre restreint de fournisseurs (généralement 3 à 5 fournisseurs, et au maximum 10).

Ce type d'appel d'offres nécessite donc l'établissement préalable d'une liste de fournisseurs potentiels qui sera mise à jour en continu. Les termes de références et le dépouillement des offres sont identiques à ceux de l'appel d'offres ouvert. Seule la réception des dossiers d'offres diffère : l'ouverture des dossiers n'est jamais réalisée en public et n'est pas forcément réalisée par un comité.

La procédure PSFCI d'appel d'offres restreint décrit précisément chaque étape de cette

Méthode d'achat.

➤ Les avantages et les inconvénients

- **Avantage :**
  - Permet d'obtenir des prix intéressants,
  - Dépouillement moins fastidieux (le fait d'émettre des critères de participation)
  - Permet à l'acheteur de réduire le nombre d'offres reçues,
  - Les délais de livraison sont corrects (les fournisseurs ayant été invités à soumissionner disposent généralement de stocks).
- **Inconvénients :**
  - Nécessite d'établir préalablement une liste de fournisseurs et de la tenir régulièrement à jour.

## Chapitre 1 : Notion général sur la PCH

---

### 1.2.6.3.3 Le marché de gré à gré

#### ➤ Définition :

Dans un marché de gré à gré, l'acheteur se met en contact avec un petit nombre de vendeurs potentiels et négocie directement avec eux de façon à obtenir un prix ou des services particuliers. Cette méthode est surtout utilisée pour des contrats d'approvisionnement à long terme (livraison d'une quantité définie d'un produit tout au long de l'année selon un planning établi). Dans ce cas de figure, il faut donc prévoir les besoins à long terme.

#### ➤ Les avantages et les inconvénients

- **Avantage :**

- Les prix sont généralement plus intéressants que ceux proposés suite à des appels d'offres (car prix négociés),
- Possibilité d'obtenir des « conditions spéciales » tels que des délais de paiement,
- Les délais de livraison sont respectés (les commandes étant prévues suffisamment à l'avance, le fabricant peut planifier ses achats de matières premières et organiser son calendrier de production).

- **Inconvénients :**

- Il faut prévoir les besoins à long terme ce qui n'est pas toujours aisé au cours des programmes,
- Il faut contrôler que les promesses de « conditions spéciales » soient tenues ou que la qualité des médicaments ne diminue pas au cours de la durée du contrat (le contrat doit donc être soigneusement rédigé et les clauses et conditions d'achat étudiés avec une minutie particulière).

### 1.2.6.3.4 L'achat direct

#### ➤ Définition

L'achat se fait directement auprès d'un seul fournisseur au prix qu'il a fixé. C'est le cas des médicaments sous licence vendus par des laboratoires ayant un monopole.

#### ➤ Avantages et inconvénients

- **Avantage :**

- L'énergie et le temps consacrés à l'achat sont réduits.

- **Inconvénients :**

- Les prix sont généralement beaucoup plus élevés que ceux obtenus suite à un appel d'offres.

### 1.3 Généralité sur la rupture de stock des médicaments

#### 1.3.1 Définitions

##### 1.3.1.1 Définition de la rupture de stock

Épuisement provisoire du stock d'un produit et/ou d'une marque. Au-delà de la perte potentielle de chiffre d'affaires pour le distributeur et par voie de conséquence pour le producteur, elle comporte le risque de voir l'acheteur décider d'opter pour un autre produit/une autre marque. Dans le pire des cas pour la marque en rupture, à l'issue de ce test non prévu, il se peut qu'il décide de changer de produit ou de marque. Mais l'acheteur confronté à une rupture peut également rester fidèle à son choix initial, en attendant un réassortiment ou en changeant de point de vente pour y trouver son produit et/ou sa marque.<sup>14</sup>

##### 1.3.1.2 Définition de la rupture des produits pharmaceutiques

Les ruptures sont largement la conséquence de facteurs économiques mondiaux, conduisant : Soit à une rupture de disponibilité des médicaments chez le fabricant, on parle alors de rupture de stock. Soit à une rupture dans la chaîne d'approvisionnement rendant momentanément impossible la délivrance du médicament au patient par son pharmacien, il s'agit ici d'une rupture d'approvisionnement.<sup>15</sup>

Dans les deux cas, la conséquence pour le patient est la même : le médicament prescrit ne peut pas lui être immédiatement délivré.

La rupture de stock est une rupture d'amont sur la chaîne de fabrication du médicament : soit le médicament ne peut pas être fabriqué, soit le médicament est fabriqué, mais son contrôle n'est pas totalement conforme aux normes de qualité exigées. Il ne sera pas autorisé à entrer dans le circuit de distribution.

La rupture d'approvisionnement se produit, quant à elle, en aval de cette même chaîne : le médicament fabriqué ne peut pas être distribué dans toutes les pharmacies.

La pénurie de médicament, terme du langage courant utiliser pour désigner le manque provisoire d'un médicament, est la résultante des ruptures de stock d'amont et des ruptures d'approvisionnement d'aval. Il faut y ajouter, pour être exhaustif, les arrêts définitifs de fabrication, qui provoquent la pénurie d'un médicament donné, puisqu'il ne sera plus fabriqué. Ces arrêts sont anticipés et organisés en concertation avec les autorités de santé.

#### 1.3.2 Causes de la rupture de stock des médicaments

Les causes des ruptures de stock ont de multiples origines qui sont dans la majorité des cas de nature économique. En effet, une des causes qui confirme la nature économique est l'externalisation massive de la production des matières premières à usage pharmaceutique.

---

<sup>14</sup> Gloussaire, R. Rupture de stock. [En ligne] [Citation : 25 05 2021.] <https://www.e-marketing.fr/Definitions-Glossaire/Rupture-stock-238830.htm>.

<sup>15</sup> HADJERAS k, LOUNAS O. La gestion de la pharmacie hospitalière dans un établissement public de santé: cas du CHU Nedir Mohamed de Tizi-Ouzou. 2018. p. 61, Mémoire de fin d'étude .

Les points de rupture entraînant la rupture de stock peuvent être au niveau du principe actif ou au niveau de la fabrication du médicament : <sup>16</sup>

- Lorsque le point de rupture est au niveau du principe actif, la matière est parfois difficile à trouver pour diverses raisons :
  - La production peut être momentanément défailante,
  - La matière première disponible ne répond pas aux exigences de qualité européennes,
  - Les pays producteurs principalement la Chine et l'Inde, connaissent des difficultés politiques, climatiques, économiques, ne permettant pas d'assurer le volume de production nécessaire dans les délais prévus,
  - Une augmentation inattendue des commandes est survenue ce qui crée une rupture par manque de quota.
- Lorsque le point de rupture est au niveau de la fabrication du médicament, cette dernière est insuffisante pour les raisons suivantes :
  - La spécialisation et la globalisation des sites de production pharmaceutique peuvent fragiliser la continuité de l'approvisionnement du marché en cas de défaillance de l'outil industriel,
  - Des problèmes techniques, de qualité, de retard d'analyse ou de rétrocontrôle à l'importation, de refus des lots fabriqués en cas de non-conformité constatée ont arrêté la fabrication donc la mise à disposition des médicaments,
  - Un nombre plus restreint d'entreprises qui fabriquent le médicament (cas de plusieurs entreprises qui ont fusionné par exemple),
  - Certaines entreprises cessent la production d'un produit pour cause de non-conformité aux exigences de qualité des autorités réglementaires ou pour des raisons économiques.

### 1.3.3 Conséquences de la rupture de stock de médicaments

Des conséquences graves sont à souligner telle que: Les ruptures étant de plus en plus nombreuses, longues et associées à des médicaments traitant des conditions critiques, les effets générés en sont aujourd'hui décuplés :

#### 1.3.3.1 Impacts sur la santé

Les impacts suivants ont été recensés :

- Décès,
- Hospitalisations ou durées de séjour plus longues en établissement de santé,

---

<sup>16</sup> Aissa, ZAOU. *Rupture d'approvisionnement en médicaments, un déli pour les pharmaciens d'officine. Université de Picardie. 2017. p. 26 et 27 et 28, Thèse .*

## **Chapitre 1 : Notion général sur la PCH**

---

- Progression de la maladie ou développement de nouveaux problèmes de santé associés soit à l'arrêt du médicament en rupture, soit à l'efficacité moindre des traitements de remplacement,
- Infections associées à des problèmes de stérilité des médicaments de remplacement lorsqu'ils sont préparés en pharmacie ou sur les unités de soins, dans des conditions qui ne correspondent pas aux normes les plus élevées en matière de préparation.

### **1.3.3.2 Impacts financiers**

Les ruptures augmentent les ressources requises et incidemment, les coûts.

Mentionnons notamment :

- Les coûts généralement plus élevés des médicaments utilisés en remplacement du traitement régulier (sauf lorsqu'une clause négociée par un groupe d'achat exige le paiement de la différence par le fabricant),
- Les coûts d'achats de médicaments hors des ententes d'approvisionnement et les coûts pour la livraison en urgence,
- Le temps investi au contrôle des quantités disponibles, à la recherche de solutions de remplacement et au suivi clinique qui s'impose par la suite,
- Le temps investi à la préparation d'une nouvelle formulation lorsqu'aucune autre solution de remplacement n'est disponible,
- Les coûts de traitements supplémentaires requis,
- Les visites médicales rendues nécessaires avant de modifier une thérapie ou pour évaluer les effets indésirables d'une nouvelle thérapie,
- Le temps requis pour mettre en œuvre les changements dans le domaine de la distribution automatisée, de l'étiquetage, de l'emballage et de l'entreposage de nouveaux produits, et pour la formation du personnel,
- Les coûts de report d'une chirurgie ou d'une intervention médicale,
- Les coûts de gestion et d'indemnisation des accidents et des délais de traitement.

### **1.3.4 Mesures pour éviter la problématique de rupture**

Les causes sont nombreuses, ce qui rend les solutions d'autant plus difficiles à mettre en place. Plusieurs acteurs font partie de la chaîne d'approvisionnement en médicaments et chacun d'entre eux a un rôle à jouer pour diminuer le nombre de ruptures et faire en sorte que le patient en ressente le moins possible les conséquences lorsqu'elles sont inévitables, on distingue les solutions suivantes :

- Un bon suivi des stocks est conditionné par le contrôle des :
  - Produits entrants en stock,
  - Divers fournisseurs,
  - Date d'entrée des produits en stock,
  - Demande des produits en stock,
  - Capacité du stock disponible à satisfaire la demande moyenne,
  - La consommation moyenne,
  - Dates de péremptions des produits entrant à la pharmacie.
- Suivre les mouvements de la consommation mensuelle, le stock de sécurité, pour savoir si le niveau de stock de médicaments est suffisant pour couvrir la période de commande,
- Vérification du budget alloués aux dépenses pharmaceutiques, car si ce budget est bien réparti sur les quantités des produits demandées cela permis de constituer un niveau de stock qui empêche les ruptures de stocks de médicaments,
- Evaluer les différents fournisseurs de la pharmacie afin d'éviter les retards de livraison des commandes,
- Evitez les dégâts liés à l'eau et contrôlez l'humidité et la luminosité dans le local, assurer une bonne aération de la pièce, pour éviter la détérioration des médicaments,
- Il faut lancer une commande pour l'acquisition des médicaments avant la diminution du niveau de stock de sécurité,
- Vérifier et contrôler les produits pharmaceutiques et médicaments dès leurs entrées en stock et établir une liste des produits détériorés afin de les renvoyés aux fournisseurs.

### 1.3.5 Les médicaments en rupture en Algérie

De nombreux médicaments destinés aux traitements d'infections, de douleurs et autres pathologies ainsi que certaines pilules contraceptives enregistrent actuellement, une rupture de stock ou ne sont disponibles qu'en quantités limitées, de manière très irrégulière au niveau des officines.<sup>17</sup>

La liste des médicaments peu disponibles ou carrément absents au niveau des pharmacies est longue, a alerté une source du secteur pharmaceutique. Mais ce problème est récurrent et certains médicaments sont indisponibles depuis deux ans.

Une pédiatre oncologue exerçant au niveau du Centre Pierre et Marie Curie de lutte contre le cancer, nous a parlé de l'absence de la morphine pour soulager les enfants cancéreux depuis au moins deux ans. Selon une source proche du secteur pharmaceutique, les malades qui souffrent de certaines douleurs inflammatoires sont obligés de supporter leur mal car les médicaments ne sont pas à la disposition des personnels soignants.

---

<sup>17</sup> <https://dzayer24.com/la-liste-des-medicaments-en-rupture-de-stock-en-algerie-545fd376ac2e4ce0668b939e-a> par Algérie FOCUS le 26/08/2020 consulté le 20/05/2021

## ***Chapitre 1 : Notion général sur la PCH***

---

La même source a cité plusieurs médicaments tels Nitroxoline, prescrit pour les infections des voies urinaires, l'anti-inflammatoire Diclofenac injectable, l'anti-inflammatoire Méthotrexate indispensable pour certains grands malades et le Carbimazole (médicament pour le goitre). La même source évoquera aussi Gaviscon, sirop prescrit pour le traitement symptomatique du reflux gastro-oesophagien, Maalox en sirop, Vitaform (multivitamine en gouttes fabriqué par le groupe pharmaceutique Sidal), Fungizone solution pour aphtes (surtout pour les nourrissons), Rifamycine pommade ophtalmique, gomme Sterculia Normacol ou Kaolageais (granulés pour intestins) prescrit pour le traitement symptomatique de la constipation, Medrol en comprimés pelliculés à 4 et 16 mg (corticoïde), Minidril, Mercilon, Ovestin en comprimés et ovules.

La pilule de contraception Diane 35 est également indisponible. Bien que ce médicament soit retiré du marché français, le ministère algérien de la Santé n'a pas informé sur son éventuel retrait du marché. Les pharmaciens n'ont rien reçu du ministère à ce sujet, note un pharmacien d'officine. D'autres médicaments prescrits pour les douleurs comme le Spasfon injectable, connaissent une grande rupture depuis presque deux ans.

D'autres médicaments sont également peu disponibles comme les antibiotiques injectables Amoxicilline, Oxacilline et Gentamycine, et les corticoïdes injectables Kenacort, Diprostene, Celestene Chronodose. La crème contre les brûlures «Biafine» n'est pas disponible non plus.

### ***Conclusion***

En guise de conclusion, nous soulignons que la politique de distribution chez PCH est confiée aux grossistes réparateurs. Faisant appel à un circuit interne et externe, tout en privilégiant le circuit externe long. Pour ce qui est de sa stratégie, elle opte pour une stratégie de masse afin d'avoir une meilleur couverture géographique, en assurant une disponibilité et proximité des produits. Chose réalisée avec la mise en place de l'unité de production PCH.

Nous pouvons dire aussi que la gestion des stocks joue un rôle de important dans la PCH, elle contribue à l'élaboration de programme de travail, quantifier les livraisons, distribuer les produits pharmaceutiques aux clients. Elle assure à tout moment, la conservation et la mise à la disposition de l'utilisateur des produits dont il a besoin pour ce faire elle utilise des méthodes fiables qui suivent l'évolution des stocks tout en évitant la rupture.

## **2 Émergence et évolution de la crise COVID-19**

### ***Introduction***

La pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) s'est répandue rapidement sur la planète, confinant des populations entières. La crise sanitaire a donné lieu à un choc économique et social majeur. Ce choc systémique a provoqué un arrêt de la production mondiale qui a désorganisé les chaînes d'approvisionnement partout dans le monde, un recul marqué des services sous l'effet des mesures de confinement et de distanciation sociale. Pour prévenir de telles perturbations, il convient d'évaluer les mérites et les faiblesses d'un système sanitaire fortement basé sur les structures hospitalières. Le renforcement des capacités (humaines, matérielles, financières et communautaires) et la mise en place d'une vision de santé publique holistique, de structures de planification adéquates et d'outils de stratification des populations à risque, seront autant de moyens d'améliorer la résilience du système sanitaire.

### **2.1 Naissance de la COVID-19**

#### **2.1.1 Définition et l'origine de COVID-19**

La COVID-19 est une infection causée par un coronavirus, une forme de virus très contagieux qui affecte principalement les voies respiratoires. Les coronavirus (CoV) sont nommés ainsi à cause de leur forme qui ressemble à une couronne solaire. Certains coronavirus peuvent causer des maladies chez les animaux et d'autres chez les humains. D'autres encore peuvent se transmettre des animaux vers les humains: c'est le cas du coronavirus à l'origine de la COVID-19.<sup>18</sup>

En décembre 2019, l'Organisation mondiale de la Santé a été alertée de plusieurs infections de nature virale dans la région de Wuhan, en Chine. C'est quelque temps plus tard, le 7 janvier 2020, que la Chine confirma avoir détecté un nouveau virus de la famille des coronavirus. Le virus a initialement été nommé 2019-nCoV avant de porter le nom officiel de SARS-CoV-2. La maladie associée à ce virus, une pneumonie atypique, sera nommée COVID-19. Le virus s'est répandu rapidement hors de la Chine à l'Europe, puis au reste du monde. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'écllosion était devenue une pandémie.

Le virus se transmet facilement de personne à personne via les gouttelettes respiratoires projetées et les aérosols. Les symptômes apparaissent habituellement dans les 5 à 7 jours après l'exposition au virus, mais la période d'incubation peut être aussi longue que 14 jours.

---

<sup>18</sup> <https://www.accespharma.ca/fr/conseils-sante/coronavirus-COVID-19/origine-et-explications-de-la-covid-19>, (consulté le 30/04/2021).

## ***Chapitre 2 : Émergence et évolution de la COVID-19***

---

### **2.1.2 Les symptômes de la maladie COVID-19**

Les symptômes principaux de la maladie sont <sup>19</sup> :

#### ***2.1.2.1 Les symptômes les plus courants***

Sont les suivants :

- Fièvre,
- Toux sèche,
- Fatigue.

#### ***2.1.2.2 Les symptômes moins courants***

Peuvent toucher certains patients :

- Perte du goût et de l'odorat,
- Congestion nasale,
- Conjonctivite (yeux rouges),
- Maux de tête,
- Douleurs musculaires ou articulaires,
- Différents types d'éruption cutanée,
- Nausées ou vomissements,
- Diarrhée,
- Frissons ou vertiges.

#### ***2.1.2.3 Les symptômes de la forme grave***

Sont les suivants :

- Essoufflement,
- Perte d'appétit,
- Etat confusionnel,
- Douleurs ou sensation d'oppression persistante dans la poitrine,
- Température élevée (supérieure à 38° C).

#### ***2.1.2.4 D'autres symptômes moins courants***

- Irritabilité,
- Etat confusionnel,
- Altération de la conscience (parfois associée à des crises),
- Troubles anxieux,
- Dépression,
- Troubles du sommeil,
- Complications neurologiques plus graves et plus rares : accidents vasculaires cérébraux, inflammations du cerveau, délire et lésions nerveuses.

---

<sup>19</sup>[https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/question-and-answers-hub/q-a-detail/coronavirus-disease-covid-19#:~:text=symptomes,\(consulté le 30/04/2021\).](https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/question-and-answers-hub/q-a-detail/coronavirus-disease-covid-19#:~:text=symptomes,(consulté le 30/04/2021).)

## **Chapitre 2 : Émergence et évolution de la COVID-19**

---

### **2.1.3 Personnes vulnérables**

L'ensemble de la population est susceptible de contracter la maladie COVID-19. Certaines populations sont toutefois plus risquées de formes graves, d'admissions en réanimation ou de décès<sup>20</sup> :

- Les personnes âgées,
- Les personnes atteintes d'une maladie chronique ou fragilisant leur système immunitaire notamment :
  - Maladies cardio-vasculaire,
  - Diabète,
  - Obésité,
  - Maladies des poumons et des voies respiratoires,
  - Cancers,
  - Insuffisance rénale,
  - Cirrhose du foie,
  - Hypertension artérielle,
  - Faiblesse immunitaire due a une maladie ou a un traitement.
- Les femmes enceintes,
- Les adultes atteints de la trisomie 21.

## **2.2 L'évolution de la pandémie COVID-19 en Algérie**

### **2.2.1 Mode de transmission de la COVID-19**

Selon les informations disponibles à ce jour, la COVID-19 se propage de façon prédominante :

- par les gouttelettes respiratoires générées lorsqu'une personne infectée parle, tousse ou éternue
- par contacts rapprochés et prolongés entre les personnes (moins de 2 mètres)
- par les aérosols qui sont générés par la toux, les éternuements et la respiration, entre autres
- par contacts indirects, soit par les surfaces ou objets contaminés
- Le risque de transmission est augmenté dans des espaces restreints, ventilés de façon inadéquate, à forte densité d'occupants et lorsque la durée d'exposition est prolongée.
- la viabilité des virus dans un environnement intérieur varie en fonction de la température de l'air, le degré d'humidité et selon le type de surface sur lequel ils se déposent. Par exemple, le virus semble survivre plus longtemps sur les surfaces lisses que sur les surfaces poreuses (ex. : tissus).

---

<sup>20</sup><https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-la-covid-19/article/personnes-a-risques-reponses-a-vos-questions>, (consulté le 30/04/2021).

## ***Chapitre 2 : Émergence et évolution de la COVID-19***

---

- La survie du virus sur les surfaces extérieures dépend aussi des conditions environnementales comme la température, l'humidité et le rayonnement solaire. Cependant, considérant que la transmission de la COVID-19 se produit principalement lorsqu'une personne infectée projette des gouttelettes à proximité d'une autre personne et l'important pouvoir de dilution de l'air ambiant, le risque d'être infecté par le virus dans l'environnement extérieur est considéré comme faible lorsque les mesures sont respectées.
- La voie de transmission par objets ou surfaces inanimés contaminés demeure possible, même à l'extérieur.

### **2.2.2 Chronologie des principaux événements**

Ces données statistiques sont évaluées entre la période de 03/02/2020 au 20/05/2021 d'après le document fourni sur le site internet :<sup>21</sup>

- 03/02/2020 : les autorités algériennes rapatrient 31 algériens ainsi que 17 tunisiens, libyens et mauritaniens à partir de la ville de Wuhan (chine). Les personnes évacuées sont d'abord mises en quarantaine. Après des résultats négatifs aux tests de dépistage, ces personnes ont recouvert leur liberté de mouvement,
- 25/02/2020 : le premier cas de COVID-19 est confirmé en Algérie. L'individu est un ressortissant italien qui travaille dans la base de vie du champ gazier Menzel Ledjmet-Est (MLE) dans la wilaya d'Ouargla, au sud-est du pays. Le patient est rapatrié en Italie et la base de vie est placée en quarantaine. Aucun cas lié à cet individu n'a été enregistré,
- 01/03/2020: Un ressortissant algérien résidant en France est testé positif au COVID-19 lors d'une visite à sa famille dans la wilaya de Blida, au nord du pays,
- 03/03/2020: D'autres cas liés au patient de Blida commencent à émerger suite aux examens de dépistage réalisés auprès des individus qui ont été en contact avec cette personne,
- 08/03/2020: Les autorités débloquent environ 30mn USD pour l'acquisition de médicaments et d'autres éléments nécessaires pour combattre la propagation du COVID-19,
- 12/03/2020: Le premier décès d'un patient atteint du COVID-19 est enregistré dans la wilaya de Blida,
- 13/03/2020: Le premier cas de COVID-19 est confirmé dans la capitale, à Alger, et dans d'autres régions du pays,
- 17/03/2020: un exposé des mesures prises par les autorités algériennes afin de lutter contre la propagation du COVID-19,
- 19/03/2020: Les autorités annoncent de nouvelles mesures de confinement après une réunion au plus haut niveau dédiée à la crise,
- 22/03/2020: Le Ministre de la Santé annonce que l'Algérie est passée au niveau trois de l'épidémie,

---

<sup>21</sup> *Tableau de bord: Algérie covid-19 (coronavirus). [En ligne] 25 05 2021 . [Citation : 14 06 2021.] <https://itriinsights.com/coronavirus-algerie/>.*

## ***Chapitre 2 : Émergence et évolution de la COVID-19***

---

- 23/03/2020: Les autorités annoncent de nouvelles mesures de confinement après une réunion du Haut Conseil de Sécurité,
- 11/05/2020: Le Ministre de la Santé annonce que la question du dé-confinement sera abordée lorsque le nombre des nouveaux cas positifs sera réduit à un seuil moins inquiétant et lorsqu'il s'approche de zéro décès,
- 7/06/2020: Certaines activités commerciales sont ré-autorisées,
- 14/06/2020: Les autorités annoncent l'assouplissement des horaires de confinement et la reprise de certaines activités commerciales,
- 07/07/2020: Les autorités annoncent les premières mesures de confinement locales,
- 09/07/2020: Les autorités annoncent de nouvelles mesures concernant les déplacements entre certaines wilayas,
- 03/08/2020: programmation de réouverture graduelle des lieux de culte, des plages, des lieux de récréation et de détente,
- 15/08/2020: Réouverture des mosquées, des parques, des plages et des restaurants,
- 01/09/2020: Réouverture des crèches et des bibliothèques,
- 29/10/2020: Les autorités annoncent la reconduction du confinement partiel pour certaines wilayas et son réintroduction à neuf nouvelles wilayas,
- 08/11/2020: Les autorités annoncent le durcissement des horaires de confinement,
- 30 novembre 2020: Les autorités annoncent la reconduction du confinement et la reprise des vols domestique à partir du 6 décembre,
- 03 janvier 2021: Les autorités annoncent la reconduction du confinement et la reprise des transports inter-wilaya,
- 30/01/2021 au 29/04/2021 : Les autorités annoncent la reconduction du confinement,
- 17 mai 2021: Les autorités annoncent la réouverture partielle des frontières dès juin 2021 avec, pour un début, cinq vols quotidiens,
- 20/05/2021: Les autorités annoncent la reconduction du confinement partiel pour une durée d'un mois.

### **2.3 Les conséquences de la pandémie COVID-19**

#### **2.3.1 Impact socio-économique**

L'épidémie du COVID-19 a également un impact considérable sur les secteurs sociaux et le développement humain, notamment ceux de la santé et de l'éducation. Elle risque de générer une augmentation des indices de pauvreté. Son impact risque de se faire ressentir plus durement parmi les catégories les plus vulnérables de la population (enfants, personnes âgées, personnes en situation de détresse sociale, ménages travaillant dans le secteur informel, migrants, les professionnels de santé, les professionnels de l'industrie pharmaceutique comme la PCH de oued smar a dar el beida...). L'épidémie risque d'affecter les populations de façon inégale, selon le niveau et la continuité de leur accès aux messages de santé publique, au dépistage et aux soins préventifs. La situation géographique des ménages, leurs conditions de vie, leur niveau de revenu, d'éducation, d'autonomie physique ou mentale, ou d'inclusion sociale sont autant de facteurs d'inégalités face à l'épidémie. Il mérite d'être noté par ailleurs que le personnel de santé a été le plus exposé aux risques sanitaires liés au virus. Ce sont

## *Chapitre 2 : Émergence et évolution de la COVID-19*

---

d'ailleurs les femmes qui occupent la majorité des emplois du secteur des soins de santé et des services sociaux en Algérie : infirmières, cliniciennes, sages-femmes et personnel de soutien.

Les personnes âgées et les personnes ayant des maladies chroniques sont les plus susceptibles de développer des complications potentiellement fatales en cas d'infection au COVID-19. Durant la période de confinement, les personnes âgées peuvent souffrir d'isolement social, de difficultés à faire face aux besoins du quotidien et s'exposer à des risques accrus de problèmes cardiovasculaires, de maladies chroniques, neurocognitifs et de santé mentale. Par ailleurs, les recherches sur des épidémies ont démontré l'impact négatif des épisodes de maladies infectieuses sur la santé mentale. Les mesures de distanciation physique, la perte d'emploi, l'anxiété générée par l'incertitude et les changements de vie liées à la crise sont, en général, des facteurs de perturbation de la santé mentale des populations, notamment les personnes âgées, les femmes en situation de détresse sociale, les enfants, les migrants, réfugiés et personnes déjà atteintes se troubles mentaux.

Les personnes en situation de handicap, outre les défis généraux qui accompagnent la pandémie, font face à des obstacles supplémentaires, parmi lesquels l'accès aux messages de santé publique, particulièrement difficile pour les personnes souffrant de handicaps visuels, auditifs et même cognitifs. Ils pourraient aussi rencontrer des difficultés pour accéder aux soins dans le contexte de l'épidémie du COVID-19 et ressentir d'avantage les effets de l'isolement en raison des mesures de confinement et distanciation sociale.

Les migrants en Algérie, notamment dans les wilayas où les mesures de confinement ont été mises en œuvre, ont été confrontés à des obstacles croissants pour accéder aux moyens de subsistance et aux services de proximité, tout en étant dans l'incapacité de retourner dans leur pays d'origine.

Les pertes de revenus à cause du COVID-19 sont le plus ressenties par les familles nécessiteuses, les migrants et réfugiés en situation de détresse.

### **2.3.2 Impact sur le secteur de la santé**

La propagation de la pandémie de (COVID-19) en Algérie a mis le système de santé national devant une situation critique.

À la suite de cette flambée épidémique, plusieurs actions ont été entamées par les autorités responsables des différents secteurs afin d'éviter les dégâts ou de limiter les risques et accroître ainsi la résilience. Il est évident que cette pandémie a chamboulé tous les paramètres de la vie sociale, économique et même politique, avec tous les maux qu'elle a provoqué, mais il ne faut pas perdre de vue des éclairages qu'elle a pu apporter, particulièrement sur les faiblesses de notre système de santé, les inégalités d'accès aux soins entre les régions, la dévalorisation du personnel soignant, le manque de matériel, d'équipements et de médicaments dans les hôpitaux, etc.

Suite à l'évolution de la pandémie COVID-19, l'Etat Algérien avait mis en place des mesures de confinement et a décidé la fermeture de ses frontières. En conséquence, le marché de consommation des médicaments d'officine connaît des perturbations en approvisionnement

## *Chapitre 2 : Émergence et évolution de la COVID-19*

---

de certains médicaments de maladies chroniques. Ainsi, le (SNAPO) a déploré une grave pénurie des médicaments dans les pharmacies pour le traitement des maladies chroniques et a souligné aussi la carence en « Chloroquine » au niveau des officines, molécule indispensable au traitement de certaines maladies inflammatoires et auto-immunes, également fortement demandée dans le protocole thérapeutique des patients atteints de COVID-19, depuis la propagation de l'épidémie.

Confrontés à cette pénurie et devant les frontières fermées qui représentaient des issues de secours pour se procurer ses médicaments de l'étranger, les patients en situation de détresse ont trouvé dans les réseaux sociaux un refuge pour lancer des appels, pour se procurer des médicaments, auprès des pharmaciens, des associations d'aide aux malades ou tout simplement des simples citoyens. La solidarité a souvent permis des issues favorables à ces appels, mais l'aide demeure insuffisante et exceptionnelle. Là encore, l'intervention des autorités responsables est déterminante pour la procuration de tous les médicaments essentiels utilisés dans les traitements habituels des malades, particulièrement chroniques.

Dans ces circonstances, des nouvelles mesures étroites sont demandées d'être respectées pour la fourniture de la « Chloroquine » aux malades souffrant de certaines maladies auto-immunes. Il s'agit de l'obligation de la présentation, par le patient à la pharmacie, d'un dossier médical constitué d'une prescription et attestation médicales, ainsi qu'une copie de la carte CHIFA. Ce dossier sera transmis par le pharmacien à la Pharmacie Centrale des Hôpitaux (PCH) pour délivrer le traitement en quantité utile.

Depuis le début de la pandémie et jusqu'à fin mars 2020, l'Institut Pasteur d'Alger était le seul habilité à effectuer le test de diagnostic spécifique. Mais, il demeure incapable à lui seul de répondre aux besoins de dépistage croissants. Par conséquent, plusieurs régions se trouvaient dans l'incapacité à mener des analyses pour confirmer ou non des cas suspects. Cette situation a poussé les autorités responsables à prendre la décision de former des équipes de dépistage du virus et de créer et d'équiper des annexes de l'Institut (implantées dans des Etablissements Publics Hospitaliers dans d'autres wilayas. Egalement, plusieurs laboratoires d'analyse et de dépistage du Coronavirus ont été créés au niveau des universités, à l'exemple de l'université d'Alger, de Mostaganem, de Tlemcen, ou de Tizi-Ouzou. Ces initiatives ont permis alors d'élargir l'opération de dépistage et de porter le nombre de personnes dépistées à environ le double par rapport au début de l'épidémie.

Si les "combattants en blouses blanches" du secteur public ont fortement fait preuve d'humanité et de professionnalisme, depuis le début de l'épidémie en Algérie, les médecins du secteur privé ont eux aussi contribué à prendre en charge les patients. Toutefois, des médecins de ce même secteur ont préféré fermer leurs cabinets pour se protéger. Le cas des praticiens dentistes est plus sensible à cause du risque de contamination plus élevé auquel ils sont exposés avec leur personnel soignant. Ainsi, ayant probablement épuisé leur stock de protection et de désinfection et en présence de difficultés d'approvisionnement (ou tout simplement par peur de contamination), nombre de médecins ont fermé leurs cabinets dentaires. Quelques autres praticiens disposant de moyens de protection ont choisi, le cas échéant, de continuer à exercer avec des conditions de travail limitées (consultation sur

## *Chapitre 2 : Émergence et évolution de la COVID-19*

---

rendez-vous, accès au cabinet pour un seul patient à la fois, traitement des cas urgents seulement, etc.). La décision de fermeture des cabinets dentaires a eu, sans doute, un impact négatif sur l'accès aux soins. Devant cette situation, l'implication des médecins et des médecins dentistes privés demande une disponibilité plus large des équipements de protection leur permettant de continuer ou de reprendre leurs activités en cette période difficile, en plus de les informer, guider et les accompagner tout au long de cette crise.

En substitution aux consultations dans les cabinets médicaux, et dans le but de désengorger les hôpitaux et les cabinets qui représentent un milieu favorable à la propagation du virus, les médecins du secteur libéral ont essayé de trouver une alternative, la téléconsultation. La plateforme propose la possibilité d'accéder au dossier médical n'importe où, de demander le renouvellement de l'ordonnance sans se déplacer et bien sûr d'expliquer l'état de santé au médecin en toute aisance.

En outre, le Ministère de la Santé a lancé une plateforme de sensibilisation sur le Coronavirus en Algérie, en collaboration avec le Ministère de la Poste et des Télécommunications. Cette plateforme contient plusieurs rubriques qui apportent des renseignements relatifs au Coronavirus, modes de transmission et de diagnostic, principaux symptômes, prise en charge, consignes sanitaires, etc. Elle publie également un suivi quotidien des nouveaux cas confirmés et des décès. Une autre rubrique est aussi consacrée aux mesures prises par le gouvernement, et un espace est dédié aux professionnels. De même, un numéro vert (3030) est mis en place pour le COVID-19. Mise à part ces quelques initiatives timides, la téléconsultation reste encore peu utilisée en Algérie en raison, d'une part, d'une faible maîtrise des outils de la nouvelle technologie, particulièrement chez les personnes âgées, d'autre part, le problème de couverture du réseau Internet dans certaines zones rurales et les perturbations des réseaux de connexion n'aident pas. Il y a lieu aussi de rappeler la culture du citoyen Algérien qui n'a pas encore intégré avec force et conviction l'utilisation des outils de la nouvelle technologie dans son quotidien, notamment pour tout ce qui a trait à la santé.<sup>22</sup>

### **2.3.3 Impact sur la PCH**

Compte tenu de la nature du secteur dans lequel elle opère la pharmacie centrale des hôpitaux mais, elle n'a pas eu à subir les effets directs du confinement et a été autorisée à poursuivre leur activité. Celle-ci a néanmoins été affectée indirectement par tout un ensemble d'éléments qui a conduit à restreindre le rythme ordinaire de la production. En effet, comme cela est le cas presque partout.

D'un autre côté, le climat d'urgence sanitaire prévalant à l'échelle mondiale a entraîné des restrictions généralisées sur les approvisionnements en matières premières et par la même,

---

<sup>22</sup>PDF (le système de santé algérien face à la crise sanitaire du COVID-19: quels enseignements sur ses défaillances?), Les Cahiers du Cread -Vol. 36 - n° 03 - 2020 Réalisé par Zoulikha SNOUSSI disponible sur : <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/120920> , (consulté le 07/05/2021).

## ***Chapitre 2 : Émergence et évolution de la COVID-19***

---

certaines augmentations de prix des matières premières qui, ajoutées à celles du taux de change, mettent à mal les finances de l'entreprise.

Du côté de la distribution des produits et des dispositifs médicaux, nous avons observé une forte demande de médicaments et d'équipements médicaux. La PCH a été impactée dans son fonctionnement par la pandémie de COVID-19, elle a dû s'organiser pour éviter des ruptures d'approvisionnement des médicaments en dépit ou grâce à une chaîne de production mondialisée, y compris pour les produits qui se sont retrouvés en tension en raison de la prise en charge de l'épidémie.

Tenant compte de ses effets, la PCH et les établissements hospitaliers sont préparés à toute éventualité en vue de satisfaire la demande en matière de médicaments destinés aux malades de la COVID-19 et qu'elle veille à assurer une disponibilité permanente et continue de tous les moyens thérapeutiques, pour que tous les malades hospitalisés bénéficient de leur traitement.

En outre, le risque infectieux peut être particulièrement élevé dans les milieux de travail, dans le cas d'une pandémie, une maladie grave facilement transmissible peut entraîner des complications de santé chez un grand nombre de travailleurs et peut générer un absentéisme très important, nuisant aussi sérieusement à la vie économique de l'entreprise.

Par ailleurs, l'apparition de multiples contraintes individuelles et collectives dues aux mesures de prévention et de protection, la survenue d'infections se produisant au sein de l'entreprise, peuvent faire émerger un réel climat d'angoisse, des tensions psychologiques qu'il est nécessaire d'anticiper au même titre que le risque infectieux.

### ***Conclusion***

La crise du COVID-19 est certes une crise sanitaire mais ses développements vont bien au-delà de la stricte dimension sanitaire, la réponse à la crise du COVID-19 doit soutenir les personnes et groupes les plus vulnérables dont les femmes, les jeunes filles, les personnes âgées, les travailleurs informels, les migrants et les réfugiés, tout en prévenant l'émergence de nouvelles vulnérabilités. Les réponses à apporter par les pouvoirs publics à cette crise devraient rendre la société plus résiliente et plus solidaire à l'avenir. Une réponse qui se limiterait au secteur de la santé et qui ne tranche pas avec les politiques suivies jusqu'à présent ne suffira pas. Toujours guidée par l'esprit de solidarité et de multilatéralisme et disposant d'une longue tradition de justice sociale, l'Algérie pourrait donner l'exemple et jouer un rôle majeur dans la riposte au COVID-19 sur la scène de la coopération régionale et mondiale.

### **3 La gestion de la pandémie COVID-19**

#### ***Introduction***

La propagation de la pandémie de COVID-19 en Algérie a mis le système de santé national devant une épreuve rude. Cette crise sanitaire a clairement dévoilé la vulnérabilité de notre système et nous rappelle donc le caractère important et urgent de sa reconstruction pour son renforcement. Par ailleurs, les enseignements tirés de cette expérience difficile nous serviront certainement à savoir une nouvelle vision pour élaborer une politique de santé solide, globale et durable.

Alors que la pandémie COVID-19 frappait la PCH, les organisations de la société civile s'est mobilisées pour apporter son aide et soutien cette forme des dons et des équipements médicaux.

#### **3.1 Protocoles de prévention et de lutte contre COVID-19 prise par la PCH**

##### **3.1.1 Mesures de prévention et protection du personnel du travail**

Les conditions de travail dans les locaux industriels, commerciaux et tertiaires plus ou moins confinés et plus ou moins grande fréquentation, les moyens de transport, administration, chantiers..., sont particulièrement propices aux contaminations du personnel en cas d'épidémie ou de pandémie. Les entreprises doivent ainsi prendre des mesures de prévention pour éviter la contamination de leurs collaborateurs car les employeurs ont une responsabilité à l'égard de la santé des salariés. Afin que l'entreprise ne devienne pas un outil de transmission et de propagation de l'épidémie. Les entreprises doivent donc préparer un plan de prévention et de protection de leur personnel, un plan de continuité d'activité.

De part son statut d'entreprise publique et son rôle d'entreprise citoyenne par excellence, la PCH n'a lésiné sur aucun effort pour participer à la lutte contre la propagation de la COVID-19, a commencer par les actions en interne. Dès le début de la crise sanitaire, la PCH a pris certaines mesures afin de lutter contre la pandémie en préservant la santé de ses employés, sans autant interrompre ou gêner l'activité de l'entreprise.

Tenant compte des mesures destinées à prévenir et à lutter contre la propagation du Coronavirus, décidées par le Président de la République dont les modalités d'application sont contenues dans le décret exécutif n° 20-69 du 21 mars 2020. En raison de mission essentielle de protection de la santé des travailleurs et d'intérêt général, notamment pour la continuité du service publique et le maintien des activités.<sup>23</sup>

On distingue deux types des mesures pris par la PCH : Mesures organisationnelles et individuelles :

---

<sup>23</sup> DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROMOTION DE LA SANTE : Note N°13 du 31 MARS 2020 relative aux mesures de prévention et de protection en milieu de travail face à l'épidémie du coronavirus (COVID-19), (consulté le 17/05/2021).

## ***Chapitre 3 : La gestion de la pandémie COVID-19***

---

### ***3.1.1.1 Les mesures organisationnelles***

L'organisation du travail et la fourniture d'équipements pour protéger les personnels d'une contamination sont essentielles :

- De préconiser la suspension des activités de groupe comme les déjeuners d'affaires, les réunions et formations, les colloques ou séminaires en organisant des visioconférences lorsque cela est possible ou en recourant systématiquement aux autres moyens de télé contact,
- De préconiser l'installation d'une zone de « courtoisie » d'un mètre lorsqu'au niveau des postes de travail les contacts sont prolongés et proches complétant ainsi les mesures « barrières » indicatives,
- Procédure de détection et d'évacuation d'une personne malade,
- Nécessité impérative de rester au domicile en cas de fièvre,
- De préconiser un accès limité pour les clients, fournisseurs et autres visiteurs, de préconiser la mise en place du télétravail,
- Identifier les personnes les plus exposées (agents, accueil, livreurs...), déterminer les modalités particulières de leur protection (gants, masques et visières transparentes, écrans en plexiglas,...) et de leur suivi médical (prise de température...),
- De préconiser l'éloignement le plus possible des bureaux les uns des autres et sans vis-à-vis (au moins 1 mètre, soit 2 employés) et les tables à la cantine (avec diminution de places et élargissement des horaires d'ouverture en compensation, marquage au sol pour faciliter la distanciation sociale,
- De sensibiliser sur l'adoption de mesures de distanciation sociale (éviter tout contact physique entre salariés, notamment proscrire le serrage de mains, l'accolade ...),
- Approvisionnement ample et distribution large de masques, de mouchoirs et serviettes en papier à jeter, de poubelles et de solutions hydro-alcooliques,
- De réorganiser les activités habituellement assurées en tenant compte du renforcement ou du redéploiement de celles requises par la nouvelle situation en rapport avec le risque engendré par l'épidémie du coronavirus :
  - Les visites médicales périodiques peuvent être reportées dans la majorité des cas sauf si le médecin du travail juge qu'elles sont indispensables.
  - Les visites spontanées sont maintenues, elles constituent un moment privilégié pour le médecin du travail pour être à l'écoute des préoccupations sanitaires du travailleur et une opportunité pour lui pour prodiguer les conseils nécessaires.
  - Les visites de recrutement et de reprise doivent être maintenues. Dans ces cas il est important de tenir compte des nécessités de l'examen et des précautions à prendre.
  - Les actions habituelles en milieu de travail, excepté celles ayant trait à une enquête d'accident grave ou mortel, sont à reporter.
- Le contrôle du risque infectieux passe par l'application stricte des principes d'hygiène, il convient de prévoir un calendrier de fréquence et d'alternance nettoyage-désinfection adapté à l'occupation des locaux, les revêtements des sols et leur nettoyage sont notamment des éléments d'hygiène fondamentaux avec plus de facilité si le mobilier et les équipements sont équipés de roulettes pour le déplacement

## ***Chapitre 3 : La gestion de la pandémie COVID-19***

---

- Nettoyer aussi plus souvent toutes les surfaces et matériels en contact avec les mains (rampes d'escalier, poignée de portes, boutons d'ascenseurs, claviers, souris, téléphones, écrans d'ordinateurs, capots des machines, comptoir,...), avec des lingettes désinfectantes ou chiffon imbibé des tensioactifs des produits de nettoyage, avec des durées et procédures appropriées en privilégiant une stratégie de lavage désinfection humide qui consiste à :
- Effectuer un nettoyage avec un bandeau à usage unique imprégné d'un produit détergent,
- Rincer à l'eau avec un autre bandeau de lavage à usage unique,
- Observer un temps de séchage suffisant,
- Désinfecter à l'eau de javel diluée avec un bandeau de lavage à usage unique.

Il est évident que le personnel chargé de cette tâche doit être doté d'une blouse à usage unique et de gants de ménage à longues manchettes, pour éviter la pénétration des produits à l'intérieur,

- De gérer les situations de demande de retrait du poste de travail occupé.  
L'article 8 du décret exécutif n° 20-69 précise clairement les personnels relevant des institutions et administrations publiques qui sont éligibles prioritairement au congé exceptionnel. Il s'agit des femmes enceintes, les femmes élevant des enfants ainsi que les personnes atteintes de maladies chroniques et celles présentant des vulnérabilités médicales.  
Le médecin du travail devra être associé à la détermination des travailleurs porteurs de maladies chroniques ou présentant une vulnérabilité médicale éligibles au congé exceptionnel.  
Dans les autres cas il sera le seul juge pour apprécier les situations éligibles à la mise en inaptitude temporaire,
- Identifier, tester, isoler et placer en quarantaine les contacts pour maîtriser la transmission : pour arrêter la propagation de la COVID-19, il convient d'identifier et de tester tous les travailleurs de la PCH afin que le cas confirmé soient rapidement et efficacement isolé, et que les contacts étroits de tous cas confirmés soient rapidement identifiés afin qu'ils puissent être placés en quarantaine et faire l'objet d'une surveillance médicale pendant la période d'incubation de 14 jours du virus.

### ***3.1.1.2 Les mesures individuelles :***

- Le respect des règles d'hygiène renforcées s'étend aux comportements individuels : Ne pas avoir les mains sales afin de ne pas ingérer par inadvertance une particule infectée, ne pas manger ni cracher sur le lieu de travail, de jeter les déchets dans les poubelles, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans un endroit approprié..., En effet, de mauvaises habitudes hygiéniques personnelles peuvent augmenter l'exposition aux agents étiologiques au point qu'ils en deviennent dangereux, et de bonnes installations ou équipements sont inutiles si ils ne sont pas ou mal utilisés.

## **Chapitre 3 : La gestion de la pandémie COVID-19**

---

En contrepartie des obligations des employeurs en matière d'hygiène au travail, les salariés sont tenus de se conformer strictement aux instructions (règlement intérieur, notes de service, consignes...) qui leur sont données par leur hiérarchie.

- De sensibiliser sur le respect des mesures habituelles d'hygiène, notamment se laver fréquemment les mains avec du savon neutre ou les désinfecter avec une solution hydro-alcoolique s'il n'y a pas de point d'eau à proximité, est indispensable après tout contact avec des souillures, avant chaque pause, avant de manger, boire, après être passé aux W.C, ...etc. les besoins en matière d'hygiène des mains sont plus importants en cas de pandémie : le lavage hygiénique s'adresse aux personnels les plus exposés aux contacts interindividuels rapprochés ou ayant été contact avec une personne malade et exige une procédure particulière et le recours d'un savon ou d'un produit bactéricide et virucide par tamponnement sera moins irritant que l'essuyage par frottement. L'hygiène des mains est également nécessaire lors de la mise en place des équipements de protection individuelle comme les bouchons d'oreille, les masques respiratoires...,
- De sensibiliser sur le port des équipements de protection individuelle (EPI) habituels, un masque de protection FFP, est un appareil de protection respiratoire jetable filtrant contre les particules propageant les maladies transmissibles dans l'air. De type demi-masque, en papier ou cartonné, léger, il couvre le menton, le nez et la bouche et doit être correctement ajusté sur le visage avec des élastiques. Ils sont relativement faciles à porter et assez bien acceptés, mais leur durée d'efficacité est limitée à quelques heures (une journée de travail maximum).

Il y'a lieu de préciser, à ce niveau qu'il existe deux types de masques contre la contamination pandémique :

➤ **Le masque de protection FFPI (ou masque anti-projections de type chirurgical) :**

Destiné à éviter la projection de sécrétions des voies aériennes supérieures ou de salive par le porteur, il protège contre la transmission du virus par gouttelettes. Ce port de masque à usage unique pourra, en fonction du contexte social, être préconisé pour les salariés, présents sur leurs lieux de travail habituels, exposés au risque environnemental général notamment du fait du contact avec leurs collègues dans l'entreprise (dans les bureaux, ou de caisse par exemple), sans que le risque soit aggravé par une organisation particulièrement du travail. Il doit être obligatoire pour les salariés exposés régulièrement à des contacts étroits avec le public du fait de leur profession.

➤ **Le masque de protection FFP2:**

Ce type de masque à la différence du masque chirurgical protège son porteur contre l'inhalation d'agents infectieux transmissibles par voie aérienne et contre le risque de transmission par gouttelettes (ou de polluants comme les particules fines). Ce masque de protection respiratoire FFP2 plus contraignant est réservé aux professionnels dont le rôle en situation de pandémie serait capital et qui seraient amenés à être en contact régulier et

## ***Chapitre 3 : La gestion de la pandémie COVID-19***

---

rapproché avec des malades ou des objets ayant été potentiellement à leur contact. Les services de santé au travail doivent s'équiper en plus de gants jetables et de lunettes de protection.

Il est important de souligner enfin que la situation engendrée par l'épidémie du coronavirus COVID-19 ne manquera pas de faire apparaître de multiples contraintes individuelles et collectives dues aux mesures de prévention et de protection. Il est possible de les surmonter en favorisant la concertation et la participation de tous les organes et services de prévention de l'entreprise ou de l'établissement, services de médecine du travail, d'hygiène et de sécurité, commission d'hygiène et de sécurité et services d'épidémiologie et de médecine préventive des établissements publics de santé.

### **3.1.2 Mise en place des moyens thérapeutique sur le plan externe**

Depuis le début de la pandémie du coronavirus en Algérie avec l'apparition du premier cas à Blida, la PCH joue un rôle central dans le plan d'urgence actionné par les autorités algériennes pour endiguer la propagation de ce virus mortel du COVID-19. C'est, en effet, la PCH qui est officiellement chargée de fournir aux hôpitaux et différents établissements les moyens de protection contre le coronavirus comme les masques, les gants chirurgicaux, les camisolles ou tenues ainsi que les blouses médicales sans oublier les fameux kits de dépistage nécessaire à l'identification du COVID-19. Ces kits de dépistage sont gérés conjointement en Algérie par l'institut Pasteur et la PCH. Mais c'est toujours la PCH qui peut uniquement les distribuer aux hôpitaux algériens.

La PCH a procédé à la distribution du médicament dans les hôpitaux chargés de la prise en charge des malades atteints du COVID-19. Les stocks de médicaments et produits de protection nécessaires pour lutte contre le COVID-19 sont constamment renouvelés par des réceptions hebdomadaires de commande à l'international, essentiellement de la Chine, de sorte que tous les centres régionaux de la PCH sont pourvus en quantités suffisantes et dans les délais. L'organisme de la PCH est en mesure de répondre bien au-delà des besoins des hôpitaux pour la prise en charge des malades atteints par le virus COVID-19. La PCH dispose de 25 millions de masques de protection et pour ce qui concerne la prise en charge de la pandémie. Ce sont 250 000 traitements individus y compris les moyens de réanimation, avec un tel potentiel cela va permettre à chaque patient atteint du COVID-19, ou qu'il soit sur le territoire national, d'être pris en charge par les services compétents en matière.

Afin d'améliorer le circuit de distribution de sorte à intervenir plus rapidement lorsqu'une rupture se manifeste, la PCH va mettre en place des instruments modernes basés sur l'analyse numérique des données. C'est-à-dire, moderniser la gestion de la PCH, ce qui va permettre de faire des prévisions, de suivre les médicaments lors de leur distribution et surtout à ce que les malades atteints d'une pathologie lourde puissent disposer de leurs médicaments dans les délais et en quantité voulue.

L'objectif principal de cette initiative est de faire en sorte que les médicaments essentiels ne puissent pas connaître de rupture. Certains nombre de décisions vont être mis en application, notamment la gestion des médicaments par (ANPP). Ce qui va permettre à tous les opérateurs d'accéder aux informations inhérentes à l'importation, la production et la

## ***Chapitre 3 : La gestion de la pandémie COVID-19***

---

commercialisation des produits pharmaceutiques en temps réel. Les opérateurs pourront établir des prévisions sans trop se tromper et d'éviter la PCH de se retrouver avec des stocks invendus.<sup>24</sup>

Concernant la disponibilité de moyens de protection de médicaments et de réactifs, il y a lieu, a titre de rappel de <sup>25</sup> :

- S'assurer de la disponibilité au niveau de la pharmacie centrale de l'établissement de santé, de stocks suffisants en moyens de protection individuelle, médicaments, dispositifs médicaux et réactifs nécessaires pour la prise en charge des patients,
- Reconstituer et consolider ces stocks de façon permanente et continue par un approvisionnement auprès de la Pharmacie Centrale Des Hôpitaux, de l'institut Pasteur d'Algérie et des fournisseurs cocontractants avec l'établissement,
- Assurer un approvisionnement régulier et suffisant en Oxygène médical, tout en veillant à vérifier tout aussi régulièrement tout le circuit d'alimentation de ce produit, de la source jusqu'au lit du malade, que ce soit au niveau des services dédiés a la prise en charge des patients atteints de COVID-19 que pour les services appelés à être mobilisés,
- Veiller à une utilisation rationnelle de l'oxygène médical conformément a l'instruction n°20 DGSSRH du 23 juillet 2020 relative a l'oxygénothérapie des cas COVID-19.

Par ailleurs, il relève de la responsabilité de la PCH et de Directeur Général de l'IPA, chacun en ce qui le concerne, de procéder a l'évaluation et le renforcement réguliers des stocks existants en moyens de protection individuelle, médicaments, dispositifs médicaux et réactifs de dépistage et de diagnostic et ce, en adéquation avec l'évolution des besoins en matière.

### **3.2 Mesures de gestion des dons**

#### **3.2.1 Des mesures pour encadrer l'affluence des dons**

Des dons émanant tant d'opérateurs économiques ou encore de simples citoyens que de pays amis de l'Algérie continuaient d'affluer pour faire face au Coronavirus qui continue de ravager chaque jour le monde entier.

Ainsi, un élan de solidarité s'est manifesté en cette conjoncture sanitaire et économique difficile pour l'ensemble des pays du monde, où toutes les activités tournent au ralenti. Cependant, pour mieux encadrer et organiser cette opération, les pouvoirs publiques ont pris, des le départ des mesures, pour assurer les meilleurs conditions d'encadrement et de

---

<sup>24</sup><https://www.reporters.dz/docteur-mohamed-nibouche-directeur-general-de-la-pharmacie-centrale-des-hopitaux-les-stocks-de-medicaments-et-produits-de-protections-constamment-renouveles/> , (consulté le 17/05/2021).

<sup>25</sup>Instruction N°28/MSPRH/SG du 10/11/2020 relative au plan d'action d'urgence portant renforcement de la prévention et de la lutte contre la COVID-19, (consulté le 18/05/2021).

## ***Chapitre 3 : La gestion de la pandémie COVID-19***

---

gestion des dons issus de l'élan de solidarité exprimé par les particuliers et les opérateurs économiques aussi bien, à l'intérieur du pays qu'à l'étranger pour lutter contre la propagation du coronavirus.

### ***3.2.1.1 Des dons à l'étranger du pays***

Les ressortissants algériens à l'étranger, les partenaires économiques en Algérie, les associations et Organisations non gouvernementales (ONG) étrangères souhaitant effectuer des dons, ils seront orientés vers les postes consulaires et diplomatiques qui auront pour missions de recenser ces dons et d'arrêter les modalités de leur acheminement après en avoir informé le Ministère des Affaires Etrangères.

Les contributions en numéraires seront versées sur les comptes dédiés à cet effet (les comptes qui avaient été communiqués auparavant).

Les dons en nature se verront orienté en priorité pour satisfaire les besoins exprimés par le (MSPRH), notamment pour les matériels et équipements médicaux.

En cette période de pandémie mondiale du COVID-19 qui affecte, ainsi, notre pays et sa population, le Consulat Général d'Algérie à Paris informe les membres de notre communauté ainsi que les amis de l'Algérie établis dans sa circonscription consulaire, de l'ouverture de comptes bancaires en devises (Euro, livre sterling et Dollar américain) destinés au soutien de l'effort national de lutte contre la propagation du nouveau coronavirus en Algérie.

Les personnes soucieuses de participer à cet élan de solidarité sont invitées à effectuer leurs dons par virement bancaire, selon la nature de la devise, sur l'un des comptes suivants<sup>26</sup> :

Domiciliation Bancaire : Banque extérieure d'Algérie/Hydra les rosiers

- COMPTE EURO :
  - RIB : 002001121123000001 46
  - SWIFT : BEXADZAL912
- COMPTE DOLLAR AMERICAIN :
  - RIB : 00200112112300000 43
  - SWIFT : BEXADZAL912
- COMPTE LIVRE STERLING :
  - RIB : 0002001121123000003 40
  - SWIFT : BEXADZAL912

Dans la même perspective, les contributions en matériel médical peuvent être envisagées et ce principalement pour les équipements suivants :

---

<sup>26</sup>Élan de solidarité national pour la lutte contre la propagation du COVID-19 en Algérie le 28 mai 2020, disponible sur <https://consulat-paris-algerie.fr/3090/elan-de-solidarite-national-pour-la-lutte-contre-la-propagation-du-covid-19-en-algerie/> consulté le 24/05/2021.

- Masque chirurgical 3 plis
- Masque ffp2 (n95)
- Kit de prélèvement et milieu de transport
- Réactifs et kits de dépistage
- Respirateur de réanimation
- Hydroxichloroquine
- Gel hydroalcoolique
- Gants d'examen
- Gants chirurgicaux
- Combinaison avec cagoule a usage unique
- Blouse à manche longue à usage unique
- Pyjama a usage unique
- Drap a usage unique
- Lunettes de protection
- Visières de protection
- Thermomètre sans contact à infrarouge
- Sur-chaussure
- Calot (charlotte)

### ***3.2.1.2 Des dons à l'intérieur du pays***

S'agissant des dons à l'intérieur du pays, et après avoir encouragé les initiatives engendrées par l'élan de solidarité exprimé par l'ensemble des composantes de la société, l'instruction du premier ministre s'attache à définir les règles devant présider à l'harmonisation, sur le terrain, de l'action des pouvoirs publics et de tous les acteurs impliqués, conformément à une démarche claire.

Au sujet des matériels et équipements médicaux, tous les dons relevant de cette catégorie doivent être acheminés vers la PCH qui assurera le stockage et la comptabilité sous la supervision du Ministère de la Santé. Ce dernier communiquera aux wilayas les lieux de stockage et veillera à la distribution des dons selon les priorités nationales arrêtées.

Concernant les autres dons en nature, l'encadrement de l'opération de recensement de ces dons, leur stockage et leur distribution au niveau local est du ressort du wali territorialement compétent qui mettra en place un module dédié au sein de la commission de wilaya. Tout don quelque soit sa nature devra être acheminé et stocké selon les modalités définies par le wali territorialement compétent.

Les départements ministériels recevant des dons en nature doivent aviser la cellule nationale de crise qui dispose d'un module dédié en son sein, qui en fixe la destination.

La distribution des dons en nature se fera, en priorité, au profit des familles nécessiteuses préalablement identifiée au moyen du dispositif initié sous le contrôle des ministères de l'intérieur et de la Solidarité et associant les comités de quartier, de village ou

## ***Chapitre 3 : La gestion de la pandémie COVID-19***

---

de groupement d'habitations installés conformément a l'instruction du Premier Ministre précédemment émise a cet effet.<sup>27</sup>

### **3.2.2 Mesures réglementaires pour facilité l'approvisionnement**

Le décret exécutif n° 20-109 du 12 Ramadhan 1441 correspondant au 5 mai 2020 relatif aux mesures exceptionnelles destinées a la facilitation de l'approvisionnement du marché national en produits pharmaceutiques, en dispositifs médicaux et en équipements de détection dans le cadre de la riposte a la pandémie du Coronavirus (COVID-19), a été publié sur le journal Officiel N° 27 du 06 mai 2020.

Les dispositions de ce décret énoncent les mesures exceptionnelles et temporaires de facilitation qui sont accordées pour les opérations de fabrication et d'importation de produits pharmaceutiques. De dispositifs médicaux, d'équipements de détection ainsi que d'accessoires et de pièces de rechange de ces équipements, utilisés la riposte nationale a l'épidémie du COVID-19.

Il est ainsi permis aux opérateurs économiques, qu'ils relèvent du secteur pharmaceutique ou non, d'importer des dispositifs médicaux et des équipements de détection destinés a leur propre usage ou d'accorder des dons au profit de la pharmacie centrale des hôpitaux et de l'institut Pasteur d'Algérie.

Les opérations d'importation a visée commerciale bénéficient de procédures douanières simplifiées et d'avantages incitatifs. A cet effet, pour les opérations de dédouanement des produits ci-dessus énumérés, des formulaires ont été élaborés et mis à disposition par la Direction Générale de la Pharmacie et des Equipements de santé.

Ces formulaires doivent être renseignés par l'opérateur accompagné des documents suivants<sup>28</sup> :

#### **3.2.2.1 Pour les médicaments**

➤ S'agissant d'une importation de produits enregistrés en Algérie :

- Agrément d'importation,
- Facture d'achat,
- Autorisation temporaire d'utilisation (ATU),
- Lettre de transport aérien (LTA),
- Bulletin d'analyse du fabricant des lots validés,

➤ S'agissant d'une importation de produits non enregistrés en Algérie :

---

<sup>27</sup><https://www.algerie-eco.com/2020/04/11/coronavirus-en-algerie-des-mesures-pour-encadrer-l'affluence-des-dons/>, (consulté le 15/05/2021).

<sup>28</sup> note explicative en relation avec le décret exécutif relatif aux mesures exceptionnelles destinées a la facilitation de l'approvisionnement en produits pharmaceutiques et équipements dans le cadre de la riposte a l'épidémie du COVID-19, (consulté le 08/05/2021).

- Agrément d'importation,
- Facture d'achat,
- Autorisation temporaire d'utilisation (ATU),
- Lettre de transport aérien (LTA),
- Bulletin d'analyse du fabricant des lots validés,
- Résumé des caractéristiques du produit (RCP),
- Certificat du produit pharmaceutique (CPP),

➤ S'agissant d'un produit fabriqué localement :

- Autorisation d'exploitation de l'unité de production pharmaceutique,
- Autorisation temporaire d'utilisation (ATU),
- Facture pro-forma de la matière première ou du premix,
- Lettre de transport aérien (LTA),
- Bulletin d'analyse de la matière première ou du premix,
- Bulletin d'analyse et de libération de lots du produit fini,

### ***3.2.2.2 Pour les Dispositifs médicaux et les réactifs***

➤ S'agissant de la revente en l'état et pour les besoins d'une société :

- Agrément d'importation,
- Facture pro-forma,
- Copie du registre de commerce,
- Fiche technique et certificat de conformité CE du produit,
- Bulletin d'analyse de matière première,

➤ S'agissant de dons :

- Être constitué en société,
- Facture d'achat,
- Lettre de transport aérien (LTA),
- Déclaration de don,

### ***3.2.2.3 Pour les missions diplomatiques en Algérie et le Croissant rouge***

- Demande d'autorisation,
- Formulaire.

La liste des produits et équipements objet de ce décret, est validée par le comité scientifique. Il est à préciser que les médicaments entrant dans les protocoles thérapeutiques du COVID-19 ne peuvent être vendus en officine et sont destinés exclusivement à la Pharmacie Centrale des Hôpitaux.

## **3.3 La solidarité s'organise pour pallier les faiblesses du la PCH**

Grande campagne de sensibilisation et solidarité qui a généralisée sur l'ensemble du territoire national, aussi, sur le plan internationale afin de soutenir la PCH pour bien répondre aux besoins des hôpitaux, qui sont comme suit :

## ***Chapitre 3 : La gestion de la pandémie COVID-19***

---

### **3.3.1 Dons nationaux :**

#### ***3.3.1.1 Remise d'un don de solidarité de la sonatrach***

La société nationale des hydrocarbures, sonatrach, a consenti près de 800 millions de dinars de dons au profit de la lutte contre propagation de la COVID-19 en Algérie, depuis le début de la pandémie en mars 2020.<sup>29</sup>

Ces dons ont été octroyés à différentes infrastructures sanitaires a travers le pays notamment sous forme d'équipements médicaux au profit de l'institut pasteur d'Algérie, de la PCH et des hôpitaux. La cérémonie de remise d'un don de matériel médical qui se compose de 10 lits électroniques, 23 respirateurs de réanimation et un lot d'appareils et d'équipements médicaux de haute qualité au profit du ministère de la santé. Ce don sera distribué à des établissements de santé de plusieurs wilayas ou est menée la lutte contre le coronavirus.

De plus, les travailleurs de sonatrach ont contribué a titre volontaire a hauteur de 530 millions de dinars de dons versés au profit du compte de solidarité destiné a recevoir les dons et contributions de soutien a l'effort national de lutte contre la pandémie de la COVID-19.

Le groupe public a également financé l'acquisition au profit de la PCH d'équipements médicaux pour un montant de plus de 114 millions DA.<sup>30</sup>

La Sonatrach a inscrit cette lutte comme une priorité afin de préserver, d'abord, la santé de ses travailleurs, puis afin de maintenir l'outil de production en activité et ainsi, contribuer efficacement aux efforts consentis par autorités publiques et les services sanitaires du pays pour lutter contre la propagation de la COVID-19. Elle continuera à accompagner et à valoriser les différents composants de la société dans le cadre de la politique des pouvoirs publics car elle fait de la responsabilité sociétale une priorité inscrite dans le cadre d'une stratégie durable.

#### ***3.3.1.2 Remise d'un don de solidarité de la Banque El Baraka***

La Banque El Baraka a fait un don de 50 000 masques de protection au profit de la PCH destinés au secteur de la santé. La Banque El Baraka démontre son engagement à accompagner l'ensemble des efforts de solidarité consentis contre la propagation de l'épidémie.<sup>31</sup>

#### ***3.3.1.3 Opération de solidarité engagée par holding ACS***

Plusieurs actions de solidarité ont été engagées par les entreprises affiliées au holding Algeria chemical specialities ACS, malgré leur difficulté financière.

---

<sup>29</sup><https://www.express-dz.com/2020/12/06/lutte-contre-le-coronavirus-sonatrach-a-consenti-pres-de-80-milliards/>, (consulté le 03/05/2021).

<sup>30</sup> <http://www.pch.dz/blog-categories/news?page=1>, (consulté le 19/05/2021).

<sup>31</sup> <http://www.pch.dz/blog-categories/news>, (consulté le 03/05/2021).

## ***Chapitre 3 : La gestion de la pandémie COVID-19***

---

En dépit de leur fragilité financière, les filiales du Holding ACS se sont mobilisées, chacune dans son domaine d'activité pour contribuer dans la prévention et dans la lutte contre cette épidémie. L'entreprise Linde Gas Algérie a, pour sa part, fourni des casques à oxygène remis à la PCH, le Holding ACS a, en outre, effectué un don au profit de la PCH constitué d'un lot de 50 matelas, couettes, oreillers, et paire de draps, pour le compte des établissements de santé publique.<sup>32</sup>

concernant l'entreprise SOCOTHYD, spécialisée dans la fabrication de produits parapharmaceutiques et d'hygiène corporelle, elle assure la fabrication des produits de pansements, coton, gaze, bandes plâtrées, sparadrap médical et bandes de crêpe pour répondre à la demande de la PCH, CHU, et EHS. Selon les responsables, le taux de satisfaction des commandes portant sur les articles de protection, contribuant à la prévention et la propagation de coronavirus, placés par les établissements et institutions publiques depuis le début de l'épidémie, ne dépasse pas les 8%.<sup>33</sup>

Une situation qui explique d'une part par l'indisponibilité de ces produits sur le marché national, et d'autre part par, la réquisition faite par le ministre de la santé aux fabricants de ces produits afin de réserver la totalité de la production à la PCH.

### ***3.3.1.4 Remise d'un don de solidarité de MADAR HOLDING***

MADAR HOLDING (Management de Développement des Actifs et des Ressources) a indiqué, dans un communiqué, s'être engagé dans plusieurs actions de solidarité dans le cadre de la stratégie de lutte, initiée par les pouvoirs publics pour faire face à la pandémie du coronavirus.

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle que vit notre pays qui affronte la pandémie du coronavirus, MADAR HOLDING entend s'engager en première ligne dans l'actuelle campagne de solidarité nationale, souligne son président Directeur Général, Charaf Eddine Amara, cité dans le communiqué diffusé via l'agence officielle.

Cet engagement s'est exprimé concrètement à travers deux filiales de la Holding, à savoir la SSPA-CRB (Chabab Riadh de Belouizdad) et la fondation Inaya (à but non lucratif, dédiée au développement communautaire). La SSPA-CRB apporte sa contribution concrète à la solidarité nationale, soutient le même responsable en précisant que les joueurs de ce club, son staff technique, ses salariés et ses bénévoles, ont consacré le quart de leur revenu mensuel à un don au Fonds National de Solidarité de COVID-19.

La Fondation Inaya, de son côté, met à la disposition de la PCH, des équipements médicaux hospitaliers constitués de neuf (9) Respirateurs de la marque allemande Drager

---

<sup>32</sup><https://fibradi.com/news/fr/coronavirus-une-large-operation-de-solidarite-engagee-par-le-holding-acs-algerie/>, (consulté le 03/05/2021).

<sup>33</sup><https://www.algerie-eco.com/2020/04/28/lutte-contre-le-covid-19-les-entreprises-du-holding-acs-doublent-leur-production/>, (consulté le 03/05/2021).

## ***Chapitre 3 : La gestion de la pandémie COVID-19***

---

(modèle oxylog 3000 plus, ventilation d'urgence et de transport avec scanographie intégrée et ventilation non invasive) ainsi que dix-sept (17) aspirateurs mobiles, trois (3) ECG Cardioline 100 L avec interprétation et deux (2) moniteurs de surveillance pour salle de réanimation (paramètre de marque Econnet).<sup>34</sup>

### ***3.3.1.5 Remise d'un don de solidarité de l'USMA***

Le premier don fait par le groupe SERPORT, nouveau propriétaire de l'USMA, consiste à fournir à la PCH plusieurs équipements médicaux à savoir, des respirateurs de réanimation, des oxymétries de pouls, des moniteurs de surveillance, des paramètres 7, des pousse-seringues électriques, des lits d'hospitalisation électriques avec potences ou encore des stations d'anesthésie pour bloc opératoire ont été offerts à la PCH. En plus de ces équipements médicaux, le P-DG du Groupe SERPORT a fait un don financier, il a offert un chèque de 5 milliard de centimes à la caisse nationale des dons pour lutte contre le coronavirus. Une somme conséquente qui sera une bouffée d'oxygène pour faire face à la pandémie.<sup>35</sup>

### ***3.3.1.6 Remise d'un don de solidarité de Groupe PSA***

Dans le cadre de la lutte contre COVID-19 et ses conséquences économiques et sociales, le Groupe PSA au travers de ses filiales Peugeot Algérie et Peugeot Citroën Production Algérie fait don de 50 000 masques à la PCH afin de soutenir les équipes médicales pour lutter contre la pandémie.<sup>36</sup>

### ***3.3.1.7 Remise d'un don de solidarité de Novartis***

Le groupe pharmaceutique Novartis Algérie a annoncé dans un communiqué avoir remis des médicaments et des produits consommables à titre gracieux à la PCH en vue de contribuer à faire face à la pandémie du coronavirus. Selon le président du groupe, Dr Karim Harchaoui, cité dans le communiqué, Novartis a fait don à la PCH de produits de protection et d'équipements médicaux pour répondre aux besoins sanitaires des centres hospitaliers, dans le cadre de la lutte contre la pandémie du COVID-19.

Ces dons comprennent, entre autres, des masques FFP2, des protections oculaires, des blouses jetables, des thermomètres frontaux, des charlottes et des surchausses. D'autres dons de consommables et d'équipements médicaux tels que des respirateurs.

---

<sup>34</sup><https://www.algerie-eco.com/2020/03/31/coronavirus-madar-annonce-lacquisition-dequipements-medicaux-pour-les-hopitaux/>, (consulté le 03/05/2021).

<sup>35</sup><https://www.competition.dz/actualites/89-ligue-1/71888-usma-serport-fait-un-don-pour-la-lutte-contre-le-coronavirus.html>, (consulté le 03/05/2021).

<sup>36</sup><https://www.autoalgerie.com/wp/actualite/actualite-nationale/don-de-50-000-masques-du-groupe-psa-a-la-pch/>, (consulté le 03/05/2021).

## ***Chapitre 3 : La gestion de la pandémie COVID-19***

---

Le groupe Novartis a assuré, en outre, qu'il reste mobilisé afin de lutter contre cette crise sanitaire aux côtés des autorités algériennes et des professionnels de la santé.<sup>37</sup>

### ***3.3.1.8 Remise d'un don de solidarité d'Algérie Télécom***

Le président Directeur Général d'Algérie Télécom, a fait un don au profit de la PCH, et qui consiste en des fournitures médicales destinées au secteur de la santé à travers ces opérations, l'Algérie Télécom démontre encore une fois son engagement à accompagner l'ensemble des efforts de solidarité consentis pour lutter contre la propagation de l'épidémie du COVID-19.<sup>38</sup>

### ***3.3.1.9 Remise d'un don de solidarité de l'OPGI***

L'office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) et ses partenaires économiques ont fait un don d'équipements et matériels médicaux à la PCH.

Ce don s'inscrit dans le cadre de la campagne de solidarité nationale lancée par les entreprises publiques et privées pour les services médicaux face à la pandémie du COVID-19.

Les équipements et les fournitures offerts par l'OPGI consistent en 60 lits de réanimation, 60 matelas pour lits de réanimation, 1.500 draps, 120 couvre-lits (3 pièces), 65 couvre-lits (2 pièces), 65 oreillers, 19 concentrateurs d'oxygène et 10 extracteurs d'oxygène.

Le DG de l'OPGI a affirmé, à cet égard, que cette opération a été organisée dans le cadre de la campagne de solidarité nationale engagée depuis le début de la propagation du nouveau coronavirus dans plusieurs wilayas du pays.

A rappeler que plusieurs secteurs et entreprises publiques et privées avaient lancé une campagne de solidarité afin de doter les hôpitaux des fournitures médicales et d'approvisionner les wilayas affectées par ce virus des différents produits alimentaires et moyens de prévention (masques, gel désinfectant...).<sup>39</sup>

### ***3.3.1.10 Remise d'un don de solidarité de société Henkel Algérie***

La société « Henkel Algérie » spécialisée dans les détergents et l'entretien domestique, a fait un don de 50 000 litres d'eau de javel à la PCH afin de soutenir les autorités sanitaires dans la lutte contre la pandémie du coronavirus.

La société a expliqué que cette mesure s'inscrit dans le cadre d'un plan de solidarité mondial mis en place afin de soutenir les autorités sanitaires et personnel de santé, le groupe Henkel a annoncé un programme mondiale de COVID-19. Par ailleurs, et pour aider les

---

<sup>37</sup><https://maghrebemergent.net/coronavirus-algerie-novartis-fait-don-de-produits-medicaux-a-la-pharmacie-centrale-des-hopitaux/>, (consulté le 03/05/2021).

<sup>38</sup><https://www.aps.dz/sante-science-technologie/109563-lutte-contre-le-coronavirus-don-d-algerie-de-la-pharmacie-centrale-des-hopitaux>, (consulté le 03/05/2021).

<sup>39</sup>Journal DK NEWS le Mercredi 8 avril 2020-14 chaabane 1441-N° 2488-7° année / [www.dknews-dz.com](http://www.dknews-dz.com) / page N° 2, (consulté le 04/05/2021).

## ***Chapitre 3 : La gestion de la pandémie COVID-19***

---

services de nettoyage dans leur tâche, Henkel Algérie, en collaboration avec wilaya d'Alger, s'est engagée à renforcer son programme « quartier propre » lancé afin de mener une opération de désinfection des espaces publics. L'initiative a, déjà parcouru plusieurs quartiers des villes comme Alger et Oran et se concentre sur la désinfection des espaces communs et a forte affluence.<sup>40</sup>

### ***3.3.1.11 Opération de solidarité et mobilisation engagée par les laboratoires BEKER***

Les laboratoires BEKER, société pharmaceutique de droit algérien, spécialisés dans le développement, la fabrication, la promotion et la commercialisation de médicaments génériques de spécialité et d'hyper-spécialité couvrant plusieurs gammes thérapeutiques, multiplient leurs efforts dans le cadre de la lutte contre la propagation du nouveau coronavirus COVID-19, en Algérie.

A cet effet, suite à la validation par le Ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière de la décision émanant du comité chargé du suivi de la pandémie d'inclure l'Azithromycine dans le protocole d'action pour traitement des personnes testées positives au COVID-19, les laboratoires BEKER ont réagi avec la plus grande célérité en augmentant de manière drastique la production de cet antibiotique.

Après avoir été sollicité par la PCH pour l'achat de ce médicament, les laboratoires BEKER, par le biais de leur top management, ont fait don de 250.000 comprimés d'Azithromycine, permettant ainsi de traiter plus de 80.000 malades.<sup>41</sup>

Ce don traduit la volonté des dirigeants des laboratoires BEKER, M. Jawed BERERHI et M. Rachid KERRAR, d'en faire une entreprise citoyenne et engagée, prônant une philosophie d'aide en cas de nécessité et de responsabilité à l'égard de sa communauté. A ce propos, M. Jawed BERERHI a déclaré que cette initiative spontanée et naturelle venue du cœur a mis en avant, encore une fois, la fierté de l'ensemble des employés de faire partie de cette entreprise. Cette fierté s'est caractérisée par un effort soutenu durant cette période de crise sanitaire sans précédent, pour que les laboratoires BEKER puissent être un acteur majeur du domaine de la santé, au service de la population et de l'Etat.

Par ailleurs, et toujours dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19 en Algérie, les laboratoires BEKER ont mis en place certaines mesures préventives ayant pour effet de garantir l'intégrité et la santé de l'ensemble de ses effectifs.

Il est à noter que ces mesures n'affectent pas la productivité de l'entreprise et la disponibilité de tous leurs produits sur marché, d'autant plus que la nature de ces derniers les

---

<sup>40</sup><http://lechodalgerie-dz.com/societe-henkel-algerie-don-de-50-000-litres-deau-de-javel-a-la-pharmacie-centrale/>, (consulté le 04/05/2021).

<sup>41</sup><http://www.livenewsalgerie.com/2020/03/30/laboratoires-beker-multiplient-leurs-efforts-lutter-contre-covid-19-algerie/>, (consulté le 04/05/2021).

## ***Chapitre 3 : La gestion de la pandémie COVID-19***

---

rend indispensables, voire vitaux. Ces mesures viennent s'ajouter à celles déjà existantes, très rigoureuses du fait de sensibilité du secteur d'activité des laboratoires BEKER, et qui sont :

- mise en place du télétravail pour tous les employés dont la présence est dispensable et ce à travers les sites de Dar Beida (production), d'Oued Smar (conditionnement) et de Hammadi (stockage).
- Désinfection de tous les locaux (sols, surfaces, mobiliers et équipements de production, de livraison), plusieurs fois par jour, ainsi que des véhicules transportant le personnel de l'entreprise de l'ensemble des sites.
- Suivi quotidien de l'évolution de la situation notamment l'état de santé de tout le personnel, à travers une cellule de crise interne créée à cet effet.
- Mise à disposition de tout le personnel des produits/matériels de prévention et d'hygiène, comme des solutions hydro-alcooliques pour désinfecter les mains, des bavettes, des masques et des gants de protection.
- Mobilisation de tout le personnel nécessaire à même d'assurer la disponibilité de tous les produits sur tout le territoire national.
- Approvisionnement des stocks de tous les grossistes en pharmacie ainsi que de la PCH afin de prévenir tout risque de pénurie de médicaments.

Ces efforts s'inscrivent dans le cadre de la mobilisation nationale pour la lutte contre la propagation du COVID-19 en Algérie, à laquelle se sont joints les laboratoires BEKER en leur qualité d'entreprise citoyenne et engagée.

### ***3.3.1.12 Remise d'un don de solidarité d'Ooredoo Algérie***

À l'image des autres opérateurs économiques et pour soutenir les besoins de personnel du secteur de la santé et des hôpitaux, dans le cadre de lutte contre la pandémie. L'entreprise citoyenne par excellence, Ooredoo poursuit ses efforts durant cette période de crise sanitaire et annonce une nouvelle opération en faveur du secteur de la santé. Cette nouvelle opération consiste en l'approvisionnement de la PCH avec 36 900 masques de type FFP2 et des masques à trois plis et ce pour soutenir les besoins du personnel du secteur de la santé et des hôpitaux dans le cadre de la lutte contre la pandémie.<sup>42</sup>

À cette occasion, le Directeur Général Adjoint de Ooredoo M. Bassam Al Ibrahim a déclaré qu'il est de son devoir en tant qu'opérateur économique et entreprise citoyenne de répondre présent aux côtés des Algériens pour continuer à soutenir les efforts de la lutte contre cette pandémie et ainsi répondre à travers ce don aux besoins des hôpitaux et du personnel soignant en première ligne face à l'épidémie.

À travers cette opération citoyenne, Ooredoo réitère son engagement indéfectible envers le secteur de la santé et de la population algérienne notamment en ces temps de crise sanitaire.

---

<sup>42</sup><https://www.reporters.dz/au-profit-du-secteur-de-la-sante-ooredoo-algerie-fait-un-don-de-36900-masques/>, (consulté le 04/05/2021).

## ***Chapitre 3 : La gestion de la pandémie COVID-19***

---

### ***3.3.1.13 Remise d'un don de solidarité de la « FOREM »***

La fondation nationale de la promotion de la santé et du développement de la recherche médicale (FOREM) a fait un don de 20.000 masques médicaux et de 7.500 kits de dépistage rapide du Coronavirus, dans le cadre de la consolidation des efforts consentis à l'effet de faire face à la propagation de la pandémie. Le responsable de FOREM M. Khiati a indiqué que ce don médical remis à la PCH, sise à Dar El Beida (Alger). Par ailleurs, la FOREM a envoyé des aides médicales, à savoir, des combinaisons de protection, des masques chirurgicaux, des bavettes et des produits désinfectants, et qui ont été distribués aux établissements hospitaliers au niveau national.<sup>43</sup>

### ***3.3.1.14 Remise d'un don de solidarité de l'entreprise TOYSALI***

L'entreprise TOYSALI Algérie, leader du marché de la sidérurgie en Algérie, vient d'accorder un don exceptionnel aux hôpitaux algériens, 5 millions de masques chirurgicaux et 100 000 tests de dépistage du virus COVID-19. Ces moyens de protection sont destinés à la PCH qui se chargera de les distribuer aux structures de santé impliquées dans le combat contre la pandémie.<sup>44</sup>

### ***3.3.1.15 Geste de solidarité des assureurs algériens***

Cinq sociétés d'assurances relevant du secteur public ont fait un don de consommables médicaux à la PCH.<sup>45</sup>

La convention de solidarité dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19 a été signée par la directrice de la PCH et les PDG de cinq (05) sociétés publiques d'assurances en présence du (MSPRH). Il s'agit de (CAAT), la (CAAR), la société Cash assurances relevant de la Sonatrach, la (CNMA) et la (CCR).

Après avoir salué le nombre croissant des aides dont les auteurs ont consacré le véritable sens de solidarité et d'entraide depuis l'apparition de la pandémie COVID-19, le ministre a affirmé que cette opération s'inscrit dans le cadre de la politique de solidarité intersectorielle pour faire face au nouveau coronavirus.

### ***3.3.1.16 Remise d'un don de Groupe du transport maritime CMA CGM- Algérie destiné indirectement à la PCH***

Un don de 200.000 masques chirurgicaux de protection a été remis par le Groupe du transport maritime et de la logistique (CMA CGM-Algérie) au profit du Croissant rouge algérien afin de faire face à la crise sanitaire provoquée par le coronavirus. Il s'agit d'un lot de 200.000 masques chirurgicaux individuels de protection remis par les responsables du groupe

---

<sup>43</sup><https://www.reporters.dz/solidarite-coronavirus-la-forem-fait-don-de-20-000-masques-et-de-7-500-kits-de-depistage/>, (consulté le 04/05/2021).

<sup>44</sup><https://www.reporters.dz/lentreprise-toysali-offre-un-don-exceptionnel-a-lalgerie-cinq-millions-de-masques-chirurgicaux-pour-les-hopitaux/>, (consulté le 04/05/2021).

<sup>45</sup><https://www.atlas-mag.net/article/covid-19-geste-de-solidarite-des-assureurs-algeriens>, (consulté le 04/05/2021).

## ***Chapitre 3 : La gestion de la pandémie COVID-19***

---

de croissant rouge algérien qui assurera par la suite une redistribution en fonction des besoins des établissements sanitaires relevant du (MSPRH) et la PCH. Le Groupe poursuit ainsi sa mobilisation pour faire face à une crise sanitaire sans précédent et réitère son engagement et sa solidarité auprès de tous les Algériens en cette période difficile que traverse le pays ainsi qu'au personnel médical mobilisé.<sup>46</sup>

### **3.3.2 Dons internationaux**

#### **3.3.2.1 Remise des dons**

##### **3.3.2.1.1 Remise d'un don de solidarité de chine**

L'Algérie a reçu un don d'équipements médicaux offerts par la chine en coordination avec l'union africaine, dans le cadre de la lutte contre la pandémie du coronavirus, rapporte l'agence officielle.<sup>47</sup>

Ce don qui a été réceptionné par la PCH a l'aéroport international Houari-Boumediene, est composé d'équipements protection et de dépistage ainsi que des respirateurs artificiels.

Il s'agit d'un don offert a l'ensemble des pays membres de l'union africaine, dont l'Algérie, par la Fondation de l'homme d'affaires chinois jack Ma en coordination avec le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CACM) qui relève de l'Union africaine.

##### **3.3.2.1.2 Remise d'un don de solidarité de la république TURC**

L'Algérie reçu un don de huit (8) tonne de matériels médicaux de la Turquie, constitué essentiellement d'appareils respiratoires, destinés à couvrir à l'effort national de lutte contre la propagation du coronavirus (COVID-19).<sup>48</sup>

Dans une déclaration a la presse au siège de la PCH où le don a été réceptionné, l'ambassadrice de la Turquie en Algérie, Mahinur Ozdemir Goktas, a indiqué que ces appareils, au nombre de 25, sont une « pure fabrication turque et peuvent être utilisés a long terme ».

Le don est composé également, a-t-elle fait savoir, de thermo-cycleurs pour PCR, de masques 3 plis, de masque de protection FFP2 et de combinaisons avec cagoules.

---

<sup>46</sup><https://www.l'expression.dz/info-en-continu/le-groupe-du-transport-maritime-cma-cgm-algerie-fait-don-de-masques-chirurgicaux-321353>, (consulté le 04/05/2021).

<sup>47</sup><https://www.algerie-eco.com/2020/04/16/lalgerie-recoit-un-don-dequipements-medicaux-offerts-par-le-patron-dalibaba/>, (consulté le 04/05/2021).

<sup>48</sup><http://www.livenewsalgerie.com/2020/07/25/covid-19-don-medical-turc-a-lalgerie/>, (consulté le 06/05/2021).

## ***Chapitre 3 : La gestion de la pandémie COVID-19***

---

### ***3.3.2.1.3 Remise d'un don de solidarité de l'ambassade américaine***

L'ambassade des États-Unis en Algérie a fait le 19 novembre 2020 un don à la PCH dans le cadre de la coopération dans la lutte contre l'épidémie de coronavirus.<sup>49</sup>

L'ambassade des États-Unis à Alger a livré des fournitures médicales à la PCH a bord de trois camions, afin de contribuer à la lutte commune contre la pandémie de COVID-19.

Le don, qui a été supervisé par le chargé d'affaires, Gautam Rana, comprend des lunettes, des masques, des gants, des désinfectants et des combinaisons. Un autre don, comprenant trois appareils de réanimation.

### ***3.3.2.1.4 Remise d'un don de solidarité de suisse***

L'ambassadeur de suisse Monsieur Lukas Rosenkranz, à rendu visite à la PCH d'Alger, afin de faire don d'une quantité de matériel de protection contre la COVID-19.<sup>50</sup>

Ce don comprend :

Des masques chirurgicaux, charlottes, sur-chaussures, combinaisons jetables et du gel hydro-alcoolique. Cette contribution est saluée comme tel un geste fraternel.

### ***3.3.2.2 Réponse solidaire européenne a la crise COVID-19***

L'objectif général de cette action solidaire européenne est celui de mitiger l'impact de la pandémie COVID-19 en Algérie. L'objectif spécifique est celui de renforcer les capacités du système de santé publique algérien face à la pandémie COVID-19.

L'action s'articule autour de l'acquisition de matériel sanitaire adapté et conforme aux standards internationaux, accompagnée par toutes les démarches nécessaires de livraison, installation, formation à l'usage, aménagement des services concernés, etc. des activités corollaires portent sur la communication institutionnelle et grand-public au sujet de l'action européenne. La délégation de l'UE en Algérie et le PNUD ont procédé à la mise en œuvre de l'accord de financement d'un montant de 43 millions d'euros, et destiné à soutenir l'effort du gouvernement Algérien pour enrayer la propagation de la pandémie de COVID-19 dans le pays et en atténuer les effets.<sup>51</sup>

Le PNUD a été retenu comme partenaire de mise en œuvre, car disposant d'un réseau d'approvisionnement et d'une expertise poussée au sein de centrales d'achat au niveau international lui permettant de procéder à l'acquisition des équipements avec beaucoup de flexibilité, à des prix compétitifs et dans le respect des standards internationaux de transparence et de qualité. Le projet a réceptionné 400 000 tests antigéniques, 20 000 tests

---

<sup>49</sup><https://www.lapatrienews.com/solidarite-lambassade-americaine-fait-un-don-a-la-pharmacie-centrale/>, (consulté le 06/05/2021).

<sup>50</sup> <http://www.pch.dz/blog-categories/news>, (consulté le 06/05/2021).

<sup>51</sup>PDF BRUXELLES «DECISION D'EXECUTION DE LA COMMISSION du 16.10.2020/modifiant la décision d'exécution de la commission C(2019) 7497 du 17.10.2019 relative au programme d'action pluriannuel en faveur de l'Algérie pour 2019 et 2020, (consulté le 10/05/2021).

## ***Chapitre 3 : La gestion de la pandémie COVID-19***

---

PCR et deux appareils de dépistage. Outre l'achat d'équipements, la « réponse solidaire européenne à la COVID-19 en Algérie » inclut également la formation de 3000 cadres et praticiens (médecins, infirmiers, techniciens) de la santé publique et la mise en œuvre de campagne de sensibilisation aux gestes barrières et vaccination, en collaboration avec la société civile. En outre, la commission européenne entreprend avec ses Etats membres de mettre en place un dispositif qui permettrait de partager avec des pays tiers des doses de vaccin acquises dans le cadre des Accords d'achat Anticipé, conclus avec les producteurs de vaccins.<sup>52</sup>

Le financement servira à doter des structures sanitaires publiques en équipements médicaux, en matériels de dépistage précoce, ainsi qu'à l'acquisition des équipements de protection au profit du personnel soignant. A cet effet, l'Unité de Gestion du Projet annonce l'arrivée des premières livraisons des équipements de dépistage de la COVID-19 et leur distribution au sein des structures sanitaires du pays par le biais de la PCH et l'Institut Pasteur d'Algérie qui agissent au nom du Ministère de la Santé.

### ***3.3.2.2.1 Analyse des parties prenantes***

Le ministère de la santé est, comme dans tous les pays, l'acteur principal de la riposte sanitaire à la crise COVID-19. En Algérie, le (MSPRH) agit à la fois directement, dans le cadre de sa mission d'impression, mise en œuvre et suivi des politiques de santé publique, et à travers un vaste réseau d'organisations sous-tutelle, centres hospitaliers et établissements de santé publique.

Parmi les organisations sous la tutelle du Ministre de la santé, la PCH a été investie d'un mandat spécifique d'appui à la riposte à la crise COVID-19, y compris dans le cadre des actions de coopération et solidarité internationale, et ce en raison de son expertise et ses capacités en termes d'approvisionnement, stockage et acheminement de matériel et dispositifs de santé. Pour l'accomplissement de sa mission institutionnelle, ainsi que de ce mandat spécifique relatif à la gestion de la crise sanitaire et la coordination des actions de solidarité internationale, la PCH compte sur l'encadrement des directions compétentes du Ministère de la santé.

Le Ministère de la santé a désigné la PCH comme « entité pilote » de la présente action : elle participera en tant que partenaire technique et logistique, aux côtés des services centraux du Ministère et en collaboration avec le PNUD, entité déléguée à la mise en œuvre.

Il convient de souligner que le Ministère de la santé a participé dès le début à la définition des contours de l'action, en mobilisant ses départements et la PCH, sous la coordination du Ministère des affaires étrangères.

---

<sup>52</sup>[https://www.dz.undp.org/content/algeria/fr/home/presscenter/pressreleases/2021/mise-en-uvre-du-projet--reponse-solidaire-europeenne-a-la-covid.html#:~:text=Le%20PNUD%20a%20%C3%A9t%C3%A9%20retenu,et%20dans%20le%20respect%20des,\(consulté le 10/05/2021\).](https://www.dz.undp.org/content/algeria/fr/home/presscenter/pressreleases/2021/mise-en-uvre-du-projet--reponse-solidaire-europeenne-a-la-covid.html#:~:text=Le%20PNUD%20a%20%C3%A9t%C3%A9%20retenu,et%20dans%20le%20respect%20des,(consulté%20le%2010/05/2021).)

## ***Chapitre 3 : La gestion de la pandémie COVID-19***

---

### ***3.3.2.2.2 La logique d'intervention***

La présente action de façon directe a une demande d'appui spécifique adressée à l'Union européenne. La capacité de réponse du système de santé publique (à accès gratuit et universel) se trouve sous une pression inédite à cause de pandémie. Ce qui est d'ailleurs le cas dans tous les pays du monde. Dans le but de préserver, voire améliorer la performance du système, il convient donc d'augmenter ses dotations en matériel sanitaire adapté à la gestion de la crise, et ce notamment sur deux volets : la protection adéquate du personnel soignant et les capacités de dépistage précoce et prise en charge. Ce dernier aspect devrait également contribuer à une meilleure compréhension épidémiologique de l'évolution de la maladie sur le territoire national pour informer des mesures de confinement/dé-confinement mieux ciblées et aptes à la reprise des activités économiques en toute sécurité. Cette approche étant jugée pertinente, les parties européenne et algérienne sont convenues de l'opportunité de déléguer la gestion des fonds européens au PNUD afin de procéder aux acquisitions de manière plus rapide et efficace sur le marché national et international.

Mandatée par le gouvernement en tant qu'entité pilote de la présente action, la PCH en coordination avec le Ministère de la Santé, utilisera son expertise technique et retiendra l'autorité de décision stratégique tandis que l'engagement du PNUD en tant qu'expert-conseil assurera l'accès notamment à :

- Une expertise spéciale en matière de gestion de crises sanitaires,
- Une expertise en matière d'achat d'équipements de santé à travers la Centrale d'Achat du PNUD en Europe fournissant l'assurance-qualité.

Une groupe de travail technique composé des représentants mandatés du MSPRH, de la PCH, de la Délégation de l'UE et du PNUD sera chargée de la rédaction des descriptions des produits livrables, à partir de la liste de besoins en équipements établie par le Ministère de la Santé, des activités de formation nécessaires et de communication des risques pour la prévention des pandémies.

### ***3.3.2.2.3 Intégration des questions transversales***

L'Algérie maintient un système de santé publique à accès gratuit et universel, et le matériel acquis par le biais de cette action destiné aux établissements de santé publique.

L'équipe de gestion du projet assurera dès le début de l'action un système de suivi désagrégé par sexe, âge, et situation d'handicap (ou autres variables démographiques ou médicales pertinentes) de la distribution et utilisation de ce matériel, et ce afin de contribuer à la collecte et analyse de données épidémiologiques fiables sur l'évolution de la pandémie en Algérie et dans les pays avoisinants.

### ***3.3.2.2.4 Gestion indirecte avec une organisation internationale***

La présente action sera mise en œuvre en gestion indirecte avec le PNUD. Cette mise en œuvre implique notamment d'accompagner la PCH dans les procédures d'achat, à partir de la définition des spécifications techniques jusqu'à la passation des marchés, y compris la livraison et installation d'équipement adapté à la réponse à la crise sanitaire COVID-19. La gestion des appels d'offres serait assurée par le PNUD via sa centrale d'achats et, avec l'appui

## ***Chapitre 3 : La gestion de la pandémie COVID-19***

---

notamment de l’OMS, une approche intégrée de l’action sera promue en vue d’assurer sa cohérence globale avec toutes les interventions nationales et internationales, de réponse à la crise de COVID-19 en Algérie. L’entité envisagée a été sélectionnée sur la base des critères suivants : capacité avérée de gestion de fonds européens délégués, expérience dans l’accompagnement des administrations algériennes, capacité de mobiliser sur place une expertise technico-médicale ainsi qu’une expertise administrative et financière.

### ***3.3.2.2.5 Structure organisationnelle et responsabilité***

Le PNUD formera une équipe de gestion du projet, intégrant les compétences nécessaires à accompagner la PCH dans sa mission. Ceci permettra une coordination entre le PNUD et la PCH depuis les appels d’offre jusqu’à la réception et installation des équipements médicaux en Algérie.

L’équipe de projet tiendra des briefings périodiques en tant que nécessaire avec la Délégation de l’UE, le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de la santé, et la PCH. Ces briefings qui pourront se tenir aussi par écrans interposés, porteront sur la validation de notes synthétique sur l’état d’avancement du projet : dossiers d’appels d’offres, procédures de dédouanement, livraison et installation du matériel, planning des formations, entretien, communication, etc.

Le comité de pilotage sera formé par la Délégation de l’UE, le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de la santé, et le PNUD. Il se réunira une fois par an ou une fréquence plus importante si nécessaire. Des représentants d’autres partenaires (agences onusiennes, ambassades et agences de coopération internationale, autres projets, etc.) et de la société civile (association du corps médical, entrepreneurs du secteur, experts et chercheurs, média initiatives citoyennes mobilisées sur la sensibilisation des communautés locales, etc.) pourront être invités en qualité d’observateurs et/ou d’intervenants.

### ***Conclusion***

La PCH a fait face a une situation inédite, durant l’épidémie de COVID-19, qui l’a obligée à adapter son fonctionnement pour assurer, dans les meilleures conditions de sécurité, la continuité de l’offre de soins dans les territoires.

Ainsi, Les solidarités se sont certes également exprimées pour faire face a la crise, avec un regain de confiance a la fois entre les personnels et les communautés nationales, cependant, la lutte contre coronavirus, pour être efficace, nécessite une collaboration solidaire internationale d’urgence beaucoup plus étendue afin de relever le défi mondial commun qui est celui de faire face a un virus sans frontières.

## *Conclusion générale*

---

### *Conclusion générale*

La COVID-19 est synonyme à la fois de risques importants et d'opportunités majeures pour le secteur pharmaceutique. La détermination de la PCH à prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la COVID-19 et maintenir l'accès aux produits existants est indéniablement positive. Nous avons toutefois pu constater, dans le cadre de notre implication et de nos recherches que les méthodes utilisées pour élargir l'accès aux médicaments et les équipements médicaux sont variables. Pour pouvoir rétablir la confiance du public et faire clairement la preuve de leur détermination à contribuer à l'amélioration de la santé de population, la PCH doit adopter une conduite responsable dans tous les domaines pendant la pandémie. Elle doit notamment tenir compte de la façon dont les employés sont traités, et de la façon dont les produits parviennent et parviendront aux patients et aux hôpitaux, et de la façon dont la collaboration peut accélérer le progrès.

La pandémie a donné de l'élan à la mobilisation des ressources humaines dans le secteur de la santé. Cela est l'expression d'une vraie solidarité, il nous faut rendre hommage à l'ensemble des acteurs du secteur de la santé, médecins, paramédicaux, pharmaciens hospitaliers et pharmaciens d'officines, les industries de production pharmaceutique, qui, tous ensemble et à travers l'ensemble du pays, se sont immédiatement mobilisés, sans se poser de questions autre que celle d'apporter leur concours personnel à la lutte contre une maladie tout à fait inconnue. Certains d'entre eux y ont laissé leur vie et méritent notre reconnaissance à tous pour leur sacrifice. Il est évident qu'à l'avenir, le secteur de la santé dans son ensemble devrait faire l'objet d'une meilleure considération de la part du pays tout entier. Chacun connaît les grandes insuffisances dont souffraient jusqu'ici le fonctionnement de notre système de santé et que les autorités elles-mêmes reconnaissent.

Malgré cela, les effets nocifs de la pandémie ont pu être contenus jusqu'ici grâce aux efforts conjoints de tous, à une organisation cohérente qui s'est mise en place et à la solidarité de tous. Cela étant, si l'évolution de cette lutte contre la pandémie est relativement favorable, la vigilance doit rester de mise, et notre attention à tous ne doit pas être relâchée. De manière plus générale, ce qu'il faut souligner, c'est que l'existence d'une industrie pharmaceutique locale solidement établie a clairement montré, avec l'avènement de cette crise planétaire du COVID-19, qu'elle constituait une ressource précieuse sur laquelle notre pays pouvait s'appuyer dans les moments difficiles. Du reste, l'ensemble des pays du monde a pris conscience de la nécessité absolue pour chacun d'eux de pouvoir disposer de capacités industrielles localisées en interne.

Afin de rendre la capacité de réponse aux crises sanitaires plus résiliente et efficace, il est recommandé de renforcer la chaîne d'approvisionnement locale des produits médicaux et des équipements sanitaires et de dépistage. La diversification des industries dans la production de produits pharmaceutiques, d'équipements médicaux, (EPI) telle que la PCH et d'autres secteurs critiques dans le domaine de la santé ne réduirait pas seulement la dépendance des importations en satisfaisant les besoins nationaux mais, constituerait également un instrument de promotion de l'exportation non négligeable, surtout vers l'Afrique subsaharienne compte tenu de la force de l'industrie biopharmaceutique et médicale du pays. Les mesures

## *Conclusion générale*

---

d'incitations aux investissements dans la production locale, la recherche et les pôles d'innovation dans ces secteurs augmenteront la capacité de réagir et donc de résilience.

La PCH exerce de ce fait un monopole absolu sur la distribution des équipements médicaux et kits de dépistage au profit des hôpitaux algériens. Il faut savoir que pas moins de 13% du budget global du secteur de la santé est dédié à la PCH. Le budget du secteur de la santé a atteint plus de 560 milliards DA en 2020, soit l'équivalent de 5 milliard d'euros. Près de 600 millions d'euros sont donc directement dédiés à la PCH. Un budget colossal qui peut augmenter comme baisser d'une année a une autre. A titre d'exemple, en 2018, la PCH a géré un programme d'importation de l'équivalent de 850 millions d'euros.

Ainsi, plus de 571 établissements de santé et 48 établissements sous tutelle du ministère de la Santé dépendent entièrement de la PCH pour s'approvisionner en médicaments et équipements médicaux. Aujourd'hui, en pleine crise sanitaire provoquée par la pandémie du coronavirus, cette dépendance est plus que jamais accentuée puisque mêmes les dons des citoyens et autres comme les masques et équipements offerts par les bienfaiteurs privés ou organismes doivent être obligatoirement transférés vers la PCH comme le dit une note du ministère de la santé.

# Bibliographie

## Bibliographie

### Thèses et notes ou mémoires

- Aissa, ZAOUI. *Rupture d'approvisionnement en médicaments, un déli pour les pharmaciens d'officine*. Université de Picardie. 2017. p. 26 et 27 et 28, Thèse .
- AIT IFTENE W.T, YAHIAOUI G. *La gestion des stocks au sein d'une entreprise*. UMMTO. 2017. p. 8 , 9 et 10, Mémoire de Fin d'Études.
- DGPPS. *Note N°13. mesures de prévention et de protection en milieu de travail face à l'épidémie du coronavirus (COVID-19)*. 31 03 2020.
- HADJERAS k, LOUNAS O. *La gestion de la pharmacie hospitalière dans un établissement public de santé: cas du CHU Nedir Mohamed de Tizi-Ouzou*. 2018. p. 61, Mémoire de fin d'étude .
- MSPRH/SG. *Instruction N°28. relative au plan d'action d'urgence portant renforcement de la prévention et de la lutte contre la COVID-19*. 10 11 2020.
- Zoulikha, Mme ZOUANTI née. *l'accès aux médicaments en Algérie : une ambiguïté entre les brevets des multinationales et le marché du générique* . université Hassiba Ben Bouali . Chlef : s.n., 2013/2014. p. 206 et 207, Thèse de doctorat en science économique.

### Ouvrages ou articles

- *Pharmaciens Sans Frontieres. Guide Pharmaceutique PSF-CI: L'approvisionnement en produits pharmaceutiques*. 2004. p. 20 et 21 et 22 et 23 et 24.
- *programme d'action pluriannuel en faveur de l'Algérie*. BRUXELLES : s.n., 2019/2020. PDF.
- SNOUSSI, Zoulikha. *le système de santé algérien face à la crise sanitaire du COVID-19: quels enseignements sur ses défaillances? s.l. : Les Cahiers du Cread-Vol. 36 - n° 03, 2020. pp. 373-396, PDF.*

### Article de journal et document d'un site web

- AE. *Coronavirus en Algérie : Des mesures pour encadrer l'affluence des dons*. [En ligne] 11 04 2020. [Citation : 15 05 2021.] <https://www.algerie-eco.com/2020/04/11/coronavirus-en-algerie-des-mesures-pour-encadrer-laffluence-des-dons/>.
- AE. *L'Algérie reçoit un don d'équipements médicaux offerts par le patron d'Alibaba*. [En ligne] 16 04 2020. [Citation : 04 05 2020.] <https://www.algerie-eco.com/2020/04/16/lalgerie-recoit-un-don-dequipements-medicaux-offerts-par-le-patron-dalibaba/>.
- Algérie FOCUS. *«La liste des médicaments en rupture de stock en Algérie.»* 26 08 2020. <https://dzayer24.com/la-liste-des-medicaments-en-rupture-de-stock-en-algerie-545fd376ac2e4ce0668b939e> (accès le 05 20, 2021).
- Alouache, Khaled. *DON DE 50.000 MASQUES DU GROUPE PSA À LA PCH*. [En ligne] 01 07 2020. [Citation : 03 05 2021.] <https://www.autoalgerie.com/wp/actualite/actualite-nationale/don-de-50-000-masques-du-groupe-psa-a-la-pch/>.

## Bibliographie

---

- APS.dz. Lutte contre le Coronavirus: Don d'AT au profit de la Pharmacie centrale des hôpitaux. [En ligne] 10 09 2020. [Citation : 03 05 2021.] <https://www.aps.dz/sante-science-technologie/109563-lutte-contre-le-coronavirus-don-d-algerie-de-la-pharmacie-centrale-des-hopitaux>.
- Atlas Magazine. COVID-19 : geste de solidarité des assureurs algériens. [En ligne] 24 09 2020. [Citation : 04 05 2021.] <https://www.atlas-mag.net/article/covid-19-geste-de-solidarite-des-assureurs-algeriens>.
- Au profit du secteur de la santé : Ooredoo Algérie fait un don de 36900 masques. [En ligne] 18 11 2020. [Citation : 04 05 2021.] <https://www.reporters.dz/lentreprise-toysali-offre-un-don-exceptionnel-a-lalgerie-cinq-millions-de-masques-chirurgicaux-pour-les-hopitaux/>.
- Chalabi, Bouzid. Docteur Mohamed Nibouche, Directeur général de la Pharmacie centrale des hôpitaux : "Les stocks de médicaments et produits de protections constamment renouvelés". [En ligne] 21 04 2020. [Citation : 17 05 2021.] <https://www.reporters.dz/docteur-mohamed-nibouche-directeur-general-de-la-pharmacie-centrale-des-hopitaux-les-stocks-de-medicaments-et-produits-de-protections-constamment-renouveles/>.
- CNFPT. La gestion des stocks. [En ligne] 27 11 2018. [Citation : 22 05 2021.] <https://www.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/bin/view/vitrine/La%20gestion%20des%20stocks/#H1.1.2.Lesfonctionsdesstocks>.
- Coronavirus : Madar annonce l'acquisition d'équipements médicaux pour les hôpitaux. [En ligne] 31 03 2020. [Citation : 03 05 2021.] <https://www.algerie-eco.com/2020/03/31/coronavirus-madar-annone-lacquisition-dequipements-medicaux-pour-les-hopitaux/>.
- Coronavirus-Algérie: Novartis fait don de produits médicaux à la Pharmacie centrale des hôpitaux. [En ligne] 13 04 2020. [Citation : 03 05 2021.] <https://maghrebemergent.net/coronavirus-algerie-novartis-fait-don-de-produits-medicaux-a-la-pharmacie-centrale-des-hopitaux/>.
- entreprises et marché. [En ligne] [Citation : 25 05 2021.] [www.capitale.fr](http://www.capitale.fr)
- fibladi news. Coronavirus : une large opération de solidarité engagée par le holding ACS. [En ligne] [Citation : 03 05 2021.] <https://fibladi.com/news/fr/coronavirus-une-large-operation-de-solidarite-engagee-par-le-holding-acs-algerie/AE>. Lutte contre le covid-19 : Les entreprises du holding ACS doublent leur production. [En ligne] 28 04 2020. [Citation : 03 05 2021.] <https://www.algerie-eco.com/2020/04/28/lutte-contre-le-covid-19-les-entreprises-du-holding-acs-doublent-leur-production/>.
- Gloussaire, R. Rupture de stock. [En ligne] [Citation : 25 05 2021.] <https://www.e-marketing.fr/Definitions-Glossaire/Rupture-stock-238830.htm>.
- Houali, Farid. Solidarité : l'ambassade américaine fait un don à la pharmacie centrale. [En ligne] 19 11 2020. [Citation : 06 05 2021.] <https://www.lapatrienews.com/solidarite-lambassade-americaine-fait-un-don-a-la-pharmacie-centrale/>.

## Bibliographie

---

- JL VIVENS. LES STOCKS DEFINITION ET TYPOLOGIE DES STOCKS. [En ligne] 1 06 2006. [Citation : 20 05 2021.] <https://docplayer.fr/2532354-Les-stocks-definition-et-typologie-des-stocks.html>.
- L'Echo, d'Algérie. Société «Henkel Algérie»: Don de 50 000 litres d'eau de Javel à la Pharmacie centrale. [En ligne] 31 03 2020. [Citation : 04 05 2021.] <http://lechodalgerie-dz.com/societe-henkel-algerie-don-de-50-000-litres-deau-de-javel-a-la-pharmacie-centrale/>.
- Les méthodes d'évaluation des stocks. [En ligne] [Citation : 22 05 2021.] <https://www.lacompta.org/cours/cours-de-comptabilite-analytique/les-methodes-evaluation-des-stocks.php>.
- L'expression.dz. Le Groupe du transport maritime CMA CGM -Algérie fait don de masques chirurgicaux. [En ligne] 11 04 2020. [Citation : 04 05 2021.] <https://www.lexpression.dz/info-en-continu/le-groupe-du-transport-maritime-cma-cgm-algerie-fait-don-de-masques-chirurgicaux-321353>.
- LNA. Covid-19 : don medical turc à l'Algérie. [En ligne] 25 07 2020. [Citation : 06 05 2021.] <http://www.livenewsalgerie.com/2020/07/25/covid-19-don-medical-turc-a-lalgerie/>.
- LNA. Les laboratoires BEKER multiplient leurs efforts pour lutter contre le Covid-19 en Algérie. [En ligne] 30 03 2020. [Citation : 04 05 2021.] <http://www.livenewsalgerie.com/2020/03/30/laboratoires-beker-multiplient-leurs-efforts-lutter-contre-covid-19-algerie/>.
- ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière. pch. [En ligne] [Citation : 14 09 2019.] <https://www.sante.gov.dz/pch.html>.
- NB, Mohand. Lutte contre le coronavirus: sonatrach a consenti près de 80 milliards. [En ligne] 06 12 2020. [Citation : 03 05 2021.] <https://www.express-dz.com/2020/12/06/lutte-contre-le-coronavirus-sonatrach-a-consenti-pres-de-80-milliards/>.
- Odile Olivier. Définition de la gestion des stocks. [En ligne] 20 03 2013. [Citation : 22 05 2021.] <https://www.petite-entreprise.net/P-1334-136-G1-definition-de-la-gestion-des-stocks.html>.
- Officéo. La gestion des achats : le guide complet. [En ligne] [Citation : 24 05 2019.] <https://officeopro.com/services/gestion-achats/gestion-des-achats-guide-complet/>.
- OMS. COVID-19: ce qu'il faut savoir. [En ligne] 12 10 2020. [Citation : 30 04 2021.] <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/question-and-answers-hub/q-a-detail/coronavirus-disease-covid-19#:~:text=symptomes>.
- ooreka entreprise. Méthode ABC. [En ligne] [Citation : 01 06 2021.] <https://comptabilite.ooreka.fr/astuce/voir/528325/methode-abc>.
- Paris, Consulat Général d'Algérie a. Élan de solidarité national pour la lutte contre la propagation du COVID-19. [En ligne] 28 05 2020. [Citation : 24 05 2021.] <https://consulat-paris-algerie.fr/3090/elan-de-solidarite-national-pour-la-lutte-contre-la-propagation-du-covid-19-en-algerie/>.
- PCH / Banque El Baraka. [En ligne] 24 09 2020. [Citation : 03 05 2021.] <http://www.pch.dz/blog-categories/news>.

## Bibliographie

---

- PCH.dz. Algérie/Suisse. [En ligne] 16 12 2020. [Citation : 06 05 2021.] <http://www.pch.dz/blog-categories/news>.
- PCH.dz. Convention assurances PCH 2020. [En ligne] 20 09 2020. [Citation : 19 05 2021.] <http://www.pch.dz/blog-categories/news?page=1>.
- PNUD.Algérie. Mise en œuvre du projet "Réponse Solidaire Européenne à la Covid-19 en Algérie" doté d'un montant de 43 millions d'euros. [En ligne] 10 02 2021. [Citation : 10 05 2021.] <https://www.dz.undp.org/content/algéria/fr/home/presscenter/pressreleases/2021/mise-en-uvre-du-projet--reponse-solidaire-europeenne-a-la-covid.html#:~:text=Le%20PNUD%20a%20%C3%A9t%20%C3%A9%20retenu,et%20dans%20le%20respect%20des>.
- REMOUCHE, KHALED. L'entreprise Toysali offre un don exceptionnel à l'Algérie : Cinq millions de masques chirurgicaux pour les hôpitaux. [En ligne] 22 04 2020. [Citation : 04 05 2021.] <https://www.reporters.dz/lentreprise-toysali-offre-un-don-exceptionnel-a-lalgerie-cinq-millions-de-masques-chirurgicaux-pour-les-hopitaux/>.
- REPORTERS. Au profit du secteur de la santé : Ooredoo Algérie fait un don de 36900 masques. [En ligne] 18 11 2020. [Citation : 04 05 2021.] <https://www.reporters.dz/au-profit-du-secteur-de-la-sante-ooredoo-algerie-fait-un-don-de-36900-masque>.
- S, A. USMA : Serport fait un don pour la lutte contre le coronavirus. [En ligne] 06 04 2020. [Citation : 03 05 2021.] <https://www.competition.dz/actualites/89-ligue-1/71888-usma-serport-fait-un-don-pour-la-lutte-contre-le-coronavirus.html>.
- Santé, Ministère des Solidarités et de la. Coronavirus (COVID-19) Personnes à risques : réponses à vos questions. [En ligne] 20 05 2020. [Citation : 30 04 2021.] <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-la-covid-19/article/personnes-a-risques-reponses-a-vos-questions>.
- Solidarité /Coronavirus : La «Forem» fait don de 20.000 masques et de 7.500 kits de dépistage. [En ligne] 19 05 2020. [Citation : 04 05 2021.] <https://www.reporters.dz/solidarite-coronavirus-la-forem-fait-don-de-20-000-masques-et-de-7-500-kits-de-depistage/>.
- Tableau de bord: Algérie covid-19 (coronavirus). [En ligne] 25 05 2021 . [Citation : 14 06 2021.] <https://itriinsights.com/coronavirus-algerie/>.
- Walmart, Accès pharma chez. qu'est-ce que la COVID-19? [En ligne] [Citation : 30 04 2021.] <https://www.accespharma.ca/fr/conseils-sante/coronavirus-COVID-19/origine-et-explications-de-la-covid-19>.

### Sites internet

- [En ligne] [Citation : 16 09 2019.] [www.pch.dz](http://www.pch.dz).
- [En ligne] [www.capitale.fr](http://www.capitale.fr)
- [En ligne] [www.sante.gov.dz](http://www.sante.gov.dz).
- COVID-19 : Modes de transmission et mesures de prévention et de protection contre les risques, incluant le rôle de la ventilation. [En ligne] 13 01 2021. [Citation : 14 06 2021.] <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/modes-transmission>.

# *Table des matières*

---

## *Table des matières*

*Remerciements*

*Dédicaces*

*Résumé*

*Liste des abréviations*

*Liste des tableaux*

*Liste des figures*

*Sommaire*

<i>Introduction générale.....</i>	<i>1</i>
<b>1 Notion général sur la PCH.....</b>	<b>5</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>5</b>
<b>1.1 Présentation général de la PCH.....</b>	<b>5</b>
1.1.1 Présentation de la PCH :	5
1.1.2 La structure de la PCH	6
1.1.2.1 Direction technico-réglementaire	6
1.1.2.2 Direction approvisionnement	7
1.1.2.3 Commerciale	7
1.1.2.4 La gestion de stock	8
1.1.2.5 Direction Moyens et logistique	8
1.1.2.6 La Direction informatique et système d’information	8
1.1.2.7 Contrôle de gestion	9
1.1.3 L’organigramme de la PCH	10
1.1.4 Missions et objectifs de la PCH	11
1.1.4.1 Missions	11
1.1.4.2 Objectifs	12
1.1.5 Système d’approvisionnement des médicaments	12
<b>1.2 Gestion de stock concepts et fondements de base.....</b>	<b>13</b>
1.2.1 Définition de la gestion des stocks	13
1.2.2 Indicateurs et documents de gestion des stocks	14

## *Table des matières*

---

1.2.2.1	Les indicateurs de gestion des stocks	14
1.2.2.2	Les documents de gestion des stocks	14
1.2.3	Outils et méthodes pour une bonne gestion des stocks	14
1.2.3.1	Le coefficient de rotation des stocks	15
1.2.3.2	La durée de rotation des stocks	15
1.2.3.3	La méthode 20/80 (La loi de PARETO)	15
1.2.3.4	La méthode ABC	16
1.2.3.5	Méthode Wilson :	17
1.2.3.6	Méthode juste à temps (JAT)	18
1.2.4	Missions et objectifs de la gestion des stocks	18
1.2.4.1	Missions	18
1.2.4.2	Objectifs	20
1.2.5	L'évaluation des stocks	20
1.2.5.1	L'inventaire	20
1.2.5.2	Les méthodes d'évaluation	22
1.2.6	Analyse du processus d'achat	23
1.2.6.1	Définition des achats	23
1.2.6.2	Missions et Objectifs de la fonction d'achat	23
1.2.6.3	Les méthodes d'achats	24
<b>1.3</b>	<b>Généralité sur la rupture de stock des médicaments .....</b>	<b>27</b>
1.3.1	Définitions	27
1.3.1.1	Définition de la rupture de stock	27
1.3.1.2	Définition de la rupture des produits pharmaceutiques	27
1.3.2	Causes de la rupture de stock des médicaments	27
1.3.3	Conséquences de la rupture de stock de médicaments	28
1.3.3.1	Impacts sur la santé	28
1.3.3.2	Impacts financiers	29
1.3.4	Mesures pour éviter la problématique de rupture	29
1.3.5	Les médicaments en rupture en Algérie	30
	<b>Conclusion.....</b>	<b>31</b>
<b>2</b>	<b>Emergence et évolution de la crise COVID-19 .....</b>	<b>25</b>
	<b>Introduction .....</b>	<b>25</b>
2.1	<b>Naissance de la COVID-19.....</b>	<b>25</b>
2.1.1	Définition et l'origine de COVID-19	25

## *Table des matières*

---

2.1.2	Les symptômes de la maladie COVID-19	26
2.1.2.1	Les symptômes les plus courants	26
2.1.2.2	Les symptômes moins courants	26
2.1.2.3	Les symptômes de la forme grave	26
2.1.2.4	D'autres symptômes moins courants	26
2.1.3	Personnes vulnérables	27
<b>2.2</b>	<b>L'évolution de la pandémie COVID-19 en Algérie .....</b>	<b>27</b>
2.2.1	Mode de transmission de la COVID-19	27
2.2.2	Chronologie des principaux événements	28
<b>2.3</b>	<b>Les conséquences de la pandémie COVID-19.....</b>	<b>29</b>
2.3.1	Impact socio-économique	29
2.3.2	Impact sur le secteur de la santé	30
2.3.3	Impact sur la PCH	32
<b>Conclusion.....</b>		<b>33</b>
<b>3</b>	<b>La gestion de la pandémie COVID-19 .....</b>	<b>38</b>
<b>Introduction .....</b>		<b>38</b>
<b>3.1</b>	<b>Protocoles de prévention et de lutte contre COVID-19 prise par la PCH.....</b>	<b>38</b>
3.1.1	Mesures de prévention et protection du personnel du travail	38
3.1.1.1	Les mesures organisationnelles	39
3.1.1.2	Les mesures individuelles :	40
3.1.2	Mise en place des moyens thérapeutique sur le plan externe	42
<b>3.2</b>	<b>Mesures de gestion des dons.....</b>	<b>43</b>
3.2.1	Des mesures pour encadrer l'affluence des dons	43
3.2.1.1	Des dons à l'extérieur du pays	44
3.2.1.2	Des dons à l'intérieur du pays	45
3.2.2	Mesures réglementaires pour faciliter l'approvisionnement	46
3.2.2.1	Pour les médicaments	46
3.2.2.2	Pour les Dispositifs médicaux et les réactifs	47
3.2.2.3	Pour les missions diplomatiques en Algérie et le Croissant rouge	47
<b>3.3</b>	<b>La solidarité s'organise pour pallier les faiblesses du la PCH .....</b>	<b>47</b>
3.3.1	Dons nationaux :	48
3.3.1.1	Remise d'un don de solidarité de la sonatrach	48
3.3.1.2	Remise d'un don de solidarité de la Banque El Baraka	48
3.3.1.3	Opération de solidarité engagée par holding ACS	48
3.3.1.4	Remise d'un don de solidarité de MADAR HOLDING	49

## *Table des matières*

---

3.3.1.5	Remise d'un don de solidarité de l'USMA	50
3.3.1.6	Remise d'un don de solidarité de Groupe PSA	50
3.3.1.7	Remise d'un don de solidarité de Novartis	50
3.3.1.8	Remise d'un don de solidarité d'Algérie Télécom	51
3.3.1.9	Remise d'un don de solidarité de l'OPGI	51
3.3.1.10	Remise d'un don de solidarité de société Henkel Algérie	51
3.3.1.11	Opération de solidarité et mobilisation engagée par les laboratoires BEKER	52
3.3.1.12	Remise d'un don de solidarité d'Ooredoo Algérie	53
3.3.1.13	Remise d'un don de solidarité de la « FOREM »	54
3.3.1.14	Remise d'un don de solidarité de l'entreprise TOYSALI	54
3.3.1.15	Geste de solidarité des assureurs algériens	54
3.3.1.16	Remise d'un don de Groupe du transport maritime CMA CGM- Algérie destiné indirectement à la PCH	54
3.3.2	Dons internationaux	55
3.3.2.1	Remise des dons	55
3.3.2.2	Réponse solidaire européenne à la crise COVID-19	56
	<b>Conclusion.....</b>	<b>59</b>
	<b>Conclusion générale.....</b>	<b>55</b>
	 <b>Bibliographie.....</b>	 <b>57</b>
	<b>Table des matières.....</b>	<b>61</b>